Nations Unies A/C.1/73/PV.5

Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Première Commission

5e séance plénière

Jeudi 11 octobre 2018, à 10 heures

New York

Président : M. Jinga . . . . . (Roumanie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'ouvrir le débat, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs est maintenant ouverte pour la partie consacrée au débat thématique, qui débutera la semaine prochaine, le mercredi 17 octobre.

Nous allons maintenant passer à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Je prie à nouveau les délégations qui vont prendre la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : La délégation indienne vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session, et vous assure de son plein appui et de sa coopération.

Nous nous associons à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Cette année aura été une année mémorable. La situation internationale en matière de sécurité est en pleine mutation, ce qui a également des conséquences pour la sécurité nationale de l'Inde, qui ne peut être envisagée uniquement dans le contexte régional.

L'Inde a toujours appuyé les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne par le dialogue et la diplomatie. Dans ce contexte, nous nous félicitons du sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et des trois sommets entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

L'Inde maintient que la question nucléaire iranienne doit être résolue pacifiquement par le dialogue et la diplomatie, en respectant le droit de l'Iran à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, mais aussi l'intérêt particulier que revêt pour la communauté internationale la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous encourageons toutes les parties au Plan d'action global commun à rester mobilisées afin de résoudre les questions pertinentes.

Si les organes subsidiaires ont tenu des débats de fond cette année, il est décevant que la Conférence du désarmement n'ait pu adopter un programme de travail. En raison d'une perception étriquée des intérêts en matière de sécurité nationale et de la recherche de la parité, la Conférence a été empêchée d'adopter son programme de travail. Tout en réaffirmant notre engagement à préserver le mécanisme et le système de désarmement créés par l'Assemblée générale à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, nous sommes préoccupés par la tendance à recourir à des instances autres que les mécanismes de désarmement existants.

À cet égard, nous réaffirmons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, négocié en dehors de la Conférence du désarmement, ne crée aucune obligation pour l'Inde, qui est liée uniquement par les traités auxquels elle a donné son consentement souverain. L'Inde estime que le Traité n'est en aucune façon constitutif du droit international coutumier ni ne contribue à son développement. Toutefois, nous sommes prêts à travailler avec ses signataires pour atteindre notre objectif commun de désarmement nucléaire.

Nous pensons que les divisions qui existent au sein de la communauté internationale quant aux différentes façons de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires doivent être comblées par le dialogue, la coopération et l'engagement en faveur du multilatéralisme. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue constructif entre tous les États dotés d'armes nucléaires afin d'instaurer la confiance et de réduire l'importance de ces armes dans les doctrines de sécurité. À cette fin, l'Inde déposera à nouveau des projets de résolution sur la convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et sur la réduction du danger nucléaire.

L'Inde demeure attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et à l'élimination complète des armes nucléaires. Elle est d'avis que cet objectif peut être atteint grâce à un processus graduel, assorti d'un engagement universel et d'un cadre multilatéral global et non discriminatoire, tel qu'énoncé dans notre document de travail sur le désarmement nucléaire (A/C.1/61/5, annexe) présenté à l'Assemblée générale en 2006. L'Inde participe aussi au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire.

En outre, et sans préjuger de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous sommes disposés à appuyer l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, sur la base du mandat contenu dans le document de travail CD/1299. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires (voir A/70/81) souligne que le Traité et sa négociation à la Conférence du désarmement restent une priorité et que le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé restaient la meilleure base des futures négociations. L'Inde se félicite du travail accompli par le Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, conformément à son mandat. Nous espérons que cela incitera la Conférence du désarmement à engager des négociations sur un tel traité dans les plus brefs délais.

L'Inde attache une grande importance à la Convention sur les armes chimiques (CIAC), qui incarne la norme mondiale contre l'emploi d'armes chimiques. Nous sommes nous aussi préoccupés par les allégations en provenance de différentes régions du globe concernant l'utilisation d'armes chimiques. La position de l'Inde a toujours été que l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances était injustifiable et que les auteurs de tels actes devaient en répondre. À l'heure où la Convention se heurte à de sérieux obstacles, l'Inde reste déterminée à en préserver la crédibilité et l'intégrité.

Nous nous félicitons que la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction en 2017 ait été couronnée de succès grâce à l'engagement constructif de tous les États parties, ce qui a permis l'adoption par consensus d'un programme intersessions pour 2018-2020. Nous partageons la volonté largement exprimée par les États parties à la Convention de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'application de la Convention. Nous accueillons avec satisfaction les débats de fond tenus dans le cadre des réunions des experts plus tôt cette année.

La Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination est un instrument important et utile. L'Inde a eu l'honneur de présider deux ans durant le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létales autonomes, qui a réussi à adopter des rapports par consensus, y compris de possibles principes directeurs. En tant qu'autre contribution à la Convention sur certaines armes classiques, l'Inde, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, a accueilli une conférence internationale sur la Convention sur certaines armes classiques en décembre 2017 à New Delhi, à laquelle ont pris part plus de 80 représentants

de 24 États. Étant donné l'intérêt constant que nous accordons à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous participons activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et nous attendons avec intérêt les résultats substantiels qui en sortiront.

Le rythme rapide du progrès technologique nécessite une évaluation complète, à l'échelle du système, des incidences éventuelles de l'évolution de la science et de la technologie sur la sécurité internationale et le désarmement. Dans cet esprit, l'Inde a présenté en 2017 la résolution 72/28 – une initiative que nous comptons poursuivre cette année. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement, publié sous la cote A/73/177 et dont nous nous félicitons. Nous remercions aussi les États Membres d'avoir fait connaître leurs vues sur cette question importante.

Nous tenons à réaffirmer notre attachement à la non-prolifération sous tous ses aspects. C'est pourquoi l'Inde a rejoint différents régimes multilatéraux de contrôle des exportations. Pour répondre aux préoccupations mondiales concernant la prolifération des armes de destruction massive à destination de terroristes, l'Inde se ralliera une nouvelle fois au consensus sur le projet de résolution sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Afin de promouvoir la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, l'Inde, de concert avec l'Allemagne et le Bureau des affaires de désarmement, a accueilli la conférence Inde-Wiesbaden en avril de cette année.

L'Inde est pleinement attachée à défendre le multilatéralisme et les institutions qui en sont issues. À cette fin, nous avons institué un programme de bourses annuel dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationales destiné aux jeunes diplomates, qui débutera en janvier 2019, et nous espérons qu'il apportera une contribution précieuse à notre objectif commun.

M. Skinner-Klée Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre récente élection à la tête de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de ma délégation aux fins du bon déroulement des travaux de la Commission.

Le Guatemala s'associe aux déclarations faites, respectivement, par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2), et par le représentant d'El Salvador au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.4).

Nous nous trouvons dans une conjoncture internationale caractérisée par des menaces récurrentes d'actes terroristes. Il existe un risque latent que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques ou qu'un nouvel incident nucléaire se produise. Les dépenses en armements continuent d'augmenter tandis qu'on affirme par ailleurs qu'il n'y a pas suffisamment de ressources pour lutter contre la faim, la pauvreté et les maladies. Face à l'absence de progrès quantitatifs en matière réduction des arsenaux nucléaires et à la menace croissante que les États dotés d'armes nucléaires les perfectionnent et les multiplient, on nous dit de manière hypocrite et mensongère que ces armes sont indispensables pour la sécurité nationale.

Parallèlement, la situation du marché des armes légères et de petit calibre, et de leurs munitions, continue d'alimenter les conflits et d'exacerber la violence, attentant à la vie de notre capital le plus précieux que sont les jeunes, les femmes et, le plus souvent, les enfants. C'est pourquoi il faut que la Commission, dans le cadre de ses travaux, en revienne résolument aux principes qui ont présidé à sa création et avance vers la prise de décisions efficaces et orientées vers l'action, qui démontrent la ferme volonté de la communauté internationale, incarnée par la défense du multilatéralisme en tant qu'unique moyen d'édifier des sociétés pacifiques et durables, qui plus est exemptes de la menace d'un anéantissement massif.

Le Guatemala est résolument attaché à l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. C'est pourquoi nous promouvant avec ferveur un désarmement général, complet et vérifiable. Et c'est pourquoi aussi mon pays est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone densément peuplée de la planète exempte d'armes nucléaires. Ce dernier a servi d'exemple pour la création d'autres zones similaires et rappelle, depuis sa création, aux puissances nucléaires le rejet par nos pays de l'existence de ces armes meurtrières.

Fidèles à ces principes, nous saluons la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui marque un jalon historique et représente un pas

fondamental en direction du désarmement nucléaire. C'est pourquoi, le 20 septembre 2017, le Guatemala a signé cet instrument et se trouve actuellement dans la phase finale de son processus législatif pour sa ratification. Mon pays réaffirme sa position selon laquelle ce traité vient compléter les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et renforce ses trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Traité interdit de manière catégorique et complète les armes nucléaires, établit un cadre pour leur destruction et leur élimination totale, et donne la possibilité aux États dotés d'armes nucléaires qui le souhaitent d'en devenir partiesau Traité. Il interdit en outre, sous quelques circonstance que ce soit, l'emploi od'armes nucléaires ainsi que tous les types d'essais nucléaires, entre autres.

Dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2020, il importe au plus haut point que la communauté internationale dise clairement qu'elle ne se satisfera pas d'une simple réaffirmation des engagements pris antérieurement et que les délais ne peuvent être prorogés indéfiniment. Compte tenu de ce qui précède, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de bonne foi de leurs obligations en vertu de l'article 6 de ce traité, en supprimant les armes nucléaires de leurs doctrines et de leurs politiques de sécurité et de défense et en cessant de perfectionner les armes nucléaires et de mettre au point de nouveaux types d'armes. Par ailleurs, nous estimons qu'il est impératif de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et de continuer d'exiger des huit pays visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qu'ils adhèrent à cet instrument afin qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

D'autre part, ma délégation voudrait faire part de ses inquiétudes face à une possible course aux armements dans l'espace, étant donné qu'une telle course pourrait se transformer en un scénario d'affrontements militaires. De telles actions seraient contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international et auraient des conséquences plus que tragiques pour la vie humaine. Les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, entre autres, sont des questions que nous ne pouvons pas laisser de côté, et par conséquent, nous pensons que la Conférence des États parties à la Convention sur certaines armes classiques est une instance appropriée pour continuer de travailler sur la question, en particulier pour nous doter d'un instrument interdisant les armes létales autonomes.

Après tant d'années de violence armée, mon gouvernement a fait de la sécurité des citoyens une des priorités principales de son programme dans le but et l'espoir d'améliorer la situation dans le pays. Cette violence est aggravée par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui menace la protection de l'individu et son intégrité physique et morale et qui fait certainement obstacle à la création d'un environnement propice au développement humain intégral et durable. Nous sommes fermement attachés au désarmement sous tous ses aspects. J'en veux pour preuve l'importance que revêt pour mon pays l'adoption du Traité sur le commerce des armes, et d'autres instruments internationaux en la matière.

À cet égard, nous nous félicitons du rapport de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3), et nous nous réjouissons en particulier que ce document aborde les questions des munitions, de la problématique hommes-femmes, de la complémentarité avec d'autres instruments et de l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Guatemala est une nation pacifique, attachée à la réglementation efficace, réaliste et rationnelle du commerce des armes. Notre pays a souffert des terribles conséquences d'une réglementation internationale insuffisante ne répondant pas aux défis auxquels nous sommes confrontés, et nous exigeons dès lors que la sécurité de nos populations et la responsabilité partagée de la communauté mondiale soient le cadre de référence afin d'empêcher des individus violents, des terroristes et, par-dessus tout, des organisations criminelles transnationales, d'avoir accès aux armes à feu.

Enfin, la communauté internationale doit relever des défis importants pour appuyer les initiatives en faveur du désarmement nucléaire. Cela exige, avant tout, une volonté politique claire de la part de cet organe et de l'ensemble de l'ONU, ainsi qu'une série de mesures concrètes, programmées et vérifiables, qui nous permettent de renoncer à cette rhétorique qui nous oblige à mettre en avant les progrès réalisés, alors même que les armes nucléaires sont toujours présentes en grand nombre et continuent d'être modernisées.

M^me^ Ferreira (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs présents dans la salle pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous saisissons également cette occasion pour vous souhaiter plein succès dans la conduite de nos travaux et de nos échanges à la présente session afin que nous trouvions un terrain d'entente et des solutions durables sur la majorité des projets de résolution et de décision qui seront présentés à la Commission pour adoption.

La République d'Angola s'associe aux déclarations prononcées respectivement par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2). Nous attachons une grande importance aux efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire, car les armes nucléaires représentent un grave risque pour l'humanité. Et c'est pourquoi nous plaidons en faveur de leur élimination totale.

Comme les membres s'en souviendront, en 1961, l'Assemblée générale adoptait la résolution 1652 (XVI), la première à demander aux États Membres de considérer le continent africain comme une zone dénucléarisée et de le respecter en tant que tel. Puis en 1964, l'Organisation de l'unité africaine publia une déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, qui fut ensuite approuvée par l'Assemblée générale. À cette fin, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous le nom de Traité de Pelindaba, fut signé au Caire, le 11 avril 1996, par 47 des 53 États d'Afrique. La République d'Angola signa le Traité le même jour et le ratifia le 20 juin 2014. La plupart des régions ont elles aussi des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous appelons donc le Moyen Orient, en tant que région, et d'autres, à s'engager rapidement dans cette même voie.

En ce qui concerne les armes classiques, la République d'Angola a participé à la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, cette année à Genève. Cette conférence a permis une fois de plus d'aider les États parties et les signataires à appliquer pleineemnt le Traité et à promouvoir son universalisation, grâce à leurs procédures et activités internes. À cet égard, les autorités angolaises sont pleinement déterminées à ratifier le Traité dans un avenir proche.

Comme la Commission le sait, à l'issue de 30 années d'une guerre fratricide, différents types de mines étaient fortement présents dans notre pays. Grâce à l'engagement du Gouvernement et de ses partenaires, tels que les organisations non gouvernementales, la communauté internationale et la Croix-Rouge internationale, il a été possible d'entreprendre un processus de déminage réussi, ce qui a permis de faciliter la libre circulation des personnes et des biens, de remettre en état les voies ferrées et les réseaux routiers et de relancer l'agriculture et l'élevage.

Dans le même ordre d'idées, la République d'Angola, ainsi que 19 pays africains, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Comité international de la Croix-Rouge, le Réseau international sur les armes explosives et d'autres organisations de la société civile, se sont réunis à Maputo, au Mozambique, les 27 et 28 novembre 2017 pour partager leurs connaissances et leurs informations sur les dommages particuliers que le recours aux armes explosives cause aux civils dans les zones habitées, et pour examiner les mesures à prendre pour s'attaquer à ces dommages sur les plans politique et opérationnel.

Dans le cadre d'échanges directs, les représentants ont conclu que la participation des États africains et de la société civile peut jouer un rôle central dans la protection des civils contre les dommages causés par les armes explosives, à une époque où les conflits armés se déroulent de plus en plus dans les agglomérations, et ont reconnu, entre autres, la nécessité d'encourager la collecte de données et de renseignements afin de sensibiliser davantage aux effets que les armes explosives ont sur les civils dans les zones peuplées et de mieux les faire connaître; d'éviter l'emploi d'armes explosives ayant des effets de grande portée dans les zones peuplées; d'appuyer pleinement un processus qui conduira à la négociation et à l'adoption d'une déclaration politique internationale sur l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées; de promouvoir la coopération bilatérale et régionale en partageant les expériences, les bonnes pratiques et les compétences en matière de réduction des dommages causés aux civils par les armes explosives; de participer de manière constructive à des discussions et à des initiatives au niveau international qui pourraient effectivement assurer une meilleure protection des civils dans les conflits armés; de favoriser davantage une collaboration plus approfondie avec les États africains et de faciliter leur participation accrue en tant que groupe d'États; de continuer de renforcer la coopération et les partenariats avec les

organisations internationales et les organisations de la société civile afin de tirer parti des compétences et de l'appui pertinents; de contribuer au projet de déclaration politique internationale en la matière; et de s'engager dans des activités de sensibilisation sur les plans national, régional et international.

L'issue positive de la huitième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui a eu lieu en mai 2010, a permis d'approuver un plan d'action comportant des mesures concrètes devant être prises par les États parties s'agissant des trois grands piliers thématiques du Traité : désarmement, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Malgré des signes d'un engagement renouvelé en faveur du désarmement nucléaire, il reste beaucoup à faire. Plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération, l'existence de nombreux stocks d'armes nucléaires et le risque de prolifération nucléaire continuent de rendre possible le recours à de telles armes, que ce soit de manière intentionnelle, accidentelle ou suite à une erreur d'appréciation, avec des conséquences catastrophiques pour l'humanité tout entière. Cette possibilité ne fait que croître avec l'émergence de nouveaux pays dotés d'armes nucléaires et l'accès à des dispositifs explosifs nucléaires par des acteurs non étatiques, tels que des groupes terroristes. Nous espérons que cette tendance pourra être inversée au plus vite, compte tenu des engagements pris ou réitérés lors de la Conférence d'examen de 2010, afin de garantir la crédibilité et la viabilité future du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

La cérémonie d'ouverture à la signature du Traité d'interdiction de armes nucléaires, le 20 septembre 2017, a été une illustration claire de la volonté d'un certain nombre d'États dotés d'armes nucléaires et d'autres pays de contribuer grandement à l'élimination totale des armes nucléaires et à la paix et la sécurité internationales. La République d'Angola a donc signé le Traité durant la semaine de haut niveau de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. L'Angola estime que la communauté internationale doit continuer d'accorder la priorité au processus de désarmement nucléaire, car il est urgent de prendre des mesures concrètes pour traduire clairement l'engagement que nous avons pris d'éliminer complètement ces armes, conformément aux obligations souscrites par les puissances nucléaires au titre du TNP.

M. Almanzlawiy (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens dès l'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Nous avons toute confiance dans votre capacité de mener à bien les travaux de la Commission. Nous saluons également les efforts déployés par votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Iraq, en sa qualité de Président durant la session précédente.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes et par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Le Royaume d'Arabie saoudite est attaché aux dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies et aux principes de la légitimité internationale, qui constituent les piliers fondamentaux de sa politique étrangère. Nous attachons donc une grande importance à la promotion du rôle de l'ONU dans tous les domaines, s'agissant en particulier des questions de paix et de sécurité internationales et de désarmement. Nous sommes convaincus que ces questions forment un tout indissociable en l'absence duquel le monde ne peut vivre dans la paix et la stabilité. Dans ce contexte, mon pays souligne la nécessité de réaliser le désarmement nucléaire, et à cet effet, la communauté internationale doit commencer par appuyer les traités et cadres juridiques et éthiques existants qui visent à débarrasser le monde des armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient.

La promotion de la paix et de la sécurité internationales exige une réelle volonté politique et une forte détermination de la part de tous les pays du monde, en particulier de ceux qui possèdent des armes nucléaires, pour parvenir au désarmement dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, et pour renoncer à leur dépendance à ces armes en tant que moyen d'assurer la sécurité nationale. Mon pays se félicite de l'adoption en 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et espère qu'il contribuera à la promotion de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive dans tous les pays sans exception.

Nombre de régions sont parvenues, grâce à la coopération entre les pays des régions concernées, à établir des zones exemptes d'armes nucléaires pour vivre

dans un climat de paix définitive. Malheureusement, les efforts internationaux et régionaux visant à débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires restent infructueux. Cela tient au rejet par Israël de toute initiative en ce sens et à son refus d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Dans ce contexte, mon pays a l'intention, en collaboration avec le Groupe des États arabes, de présenter un projet de résolution chargeant le Secrétaire général d'inviter les pays de la région et les trois parrains de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient à participer, en 2019, à une conférence ayant pour objectif la négociation d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette conférence devra prendre ses décisions par consensus, sur la base des arrangements qui seront librement conclus entre les États de la région.

Par le passé, le Royaume d'Arabie saoudite a manifesté son appui à l'accord nucléaire conclu entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne, car il est convaincu que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour endiguer la prolifération des armes de destruction massive au Moyen-Orient et dans le monde. Cependant, l'Iran a utilisé les recettes générées par la levée des sanctions pour s'adonner à des activités qui ont déstabilisé la région. Il met au point des missiles balistiques et soutient les groupes terroristes dans la région, en particulier l'organisation terroriste Hezbollah et les milices houthistes, qui continuent de tirer des missiles balistiques de fabrication et d'origine iraniennes en direction de villes saoudiennes. À la date d'hier, 199 missiles avaient déjà été tirés. L'Iran poursuit également ses activités qui compromettent la sécurité et la sûreté des activités maritimes dans le détroit de Bab el-Mandab et en mer Rouge, et menacent l'économie mondiale.

Mon pays demande à la communauté internationale d'adopter une position ferme et unie contre les agissements de l'Iran qui déstabilisent la région. Elle doit exiger de l'Iran qu'il s'abstienne de soutenir le terrorisme, respecte les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux missiles balistiques, en particulier la résolution 2231 (2015), cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres États et respecte la Charte des Nations Unies.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne le droit inaliénable de tous les pays à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux normes de l'AIEA. Nous appuyons également les appels lancés pour que soit facilité le transfert de technologies, de savoir-faire et de matériel liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le TNP repose sur trois piliers : la non-prolifération des armes nucléaires, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous exhortons les pays industrialisés à éliminer tous les obstacles liés au transfert de ces technologies vers les pays en développement.

Mon pays souligne l'importance que revêt la mise en œuvre des Conventions sur les armes chimiques et biologiques. Le Royaume d'Arabie saoudite regrette que le régime syrien continue de perpétrer des atrocités contre la population syrienne à l'aide d'armes chimiques. Le régime doit être amené à rendre des comptes.

En ce qui concerne la promotion de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et la gestion des activités dans ce domaine, mon pays estime qu'il faut tenir compte du fait que l'espace extra-atmosphérique constitue le patrimoine commun de toute l'humanité. Par conséquent, tout effort visant à en réglementer l'utilisation ne doit en aucun cas être préjudiciable au droit inaliénable des États d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques.

Enfin, mon pays est convaincu que grâce à la détermination internationale, il nous sera possible de trouver des solutions radicales aux obstacles qui nous empêchent de résoudre nombre des problèmes examinés par la Première Commission. Nous sommes également convaincus que la perspicacité des membres de la Commission garantira la réussite de nos travaux.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, au nom de la délégation chinoise, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis confiant que grâce à votre riche expérience diplomatique et à votre sagesse, cette session sera couronnée de succès. Ma délégation vous assure, Monsieur le Président, ainsi que les autres délégations, de sa pleine coopération.

Cette année marque le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Les deux guerres mondiales et la guerre froide qui a duré plus de 40 ans ont appris à

l'humanité des leçons profondes et douloureuses. Cette année marque également le quarantième anniversaire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de l'adoption de son document final (résolution S-10/2). Nous avons toujours à l'esprit cette session, qui a été l'occasion pour les pays de se rassembler pour essayer de trouver un terrain d'entente, de renforcer le dialogue et la coopération et de promouvoir le processus multilatéral de désarmement.

Le monde d'aujourd'hui connaît des évolutions importantes, ainsi que des transformations et des changements profonds. Alors que le monde devient de plus en plus multipolaire et continue d'avancer sur la voie de la mondialisation et de la numérisation, une nouvelle révolution technologique et industrielle s'accompagne de possibilités et de défis sans précédent. La mentalité de la guerre froide et la politique de coercition deviennent de plus en plus obsolètes, et l'unilatéralisme et le protectionnisme ne nous mèneront nulle part. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour préserver l'ordre international fondé sur des règles.

Face à cette nouvelle situation et à ces nouvelles difficultés et tâches, le Président chinois Xi Jinping a appelé à un engagement renouvelé en faveur des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à des efforts collectifs pour édifier une communauté partageant le même avenir pour l'humanité et un monde caractérisé par une paix durable et une sécurité universelle. Cette vision ne peut se concrétiser que par la coopération, et la communauté internationale doit œuvrer de concert pour en faire une réalité.

Premièrement, il faut préserver l'ordre international. Le multilatéralisme demeure une approche efficace pour relever les défis communs et régler les différends internationaux. Dans le contexte actuel, le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme. Nous devons défendre fermement l'ordre international fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; œuvrer en faveur d'une sécurité commune, globale, durable et fondée sur la coopération; rapprocher les différents points de vue et régler les différends par le dialogue et les consultations; et tenir compte des préoccupations légitimes de chaque pays en matière de sécurité afin de garantit une sécurité commune et universelle.

Cette année, la situation dans la péninsule coréenne a beaucoup changé. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Les parties se sont à nouveau engagées sur la voie du règlement de cette question par le dialogue et les consultations. L'histoire a prouvé que le dialogue et la négociation sont les meilleurs moyens de faire avancer la dénucléarisation dans la péninsule et de maintenir la paix et la stabilité dans la région.

Le Plan d'action global commun, un accord multilatéral entériné par le Conseil de sécurité, est une réalisation importante de la communauté internationale. La mise en œuvre du Plan d'action, en toute bonne foi, est essentielle pour préserver le système international de non-prolifération nucléaire et le multilatéralisme. Toutes les parties doivent sauvegarder le Plan d'action. Nous devons rester fermes et ne pas faire marche arrière, au risque de détruire cette importante réalisation de la diplomatie multilatérale.

En ce qui concerne la Syrie, un règlement politique demeure le seul moyen juste et viable de régler ce conflit qui dure depuis plusieurs années. La Chine estime qu'il faut mener des enquêtes approfondies, objectives et impartiales sur toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques afin de parvenir à des conclusions reposant sur des preuves solides et qui résisteront à l'épreuve du temps. Les récriminations et les jugements prématurés ne feront que compliquer les choses. La communauté internationale doit préserver son unité, renforcer la communication et les consultations, éviter les conflits et la confrontation et œuvrer de concert à la recherche de solutions.

Deuxièmement, nous devons respecter les règles et les normes internationales. Nous devons préserver l'autorité et le caractère sacré des règles et des normes internationales existantes et rejeter le principe de deux poids, deux mesures, l'application sélective des règles et la pratique consistant à placer le droit national au-dessus du droit international. Certains pays invoquent leur législation nationale pour imposer des sanctions unilatérales et exercer une compétence extra-territoriale. Cela ne contribue pas à instaurer la confiance entre les pays et constitue une violation grave des principes fondamentaux du droit international.

La communauté internationale doit s'attacher à appliquer les règles et les normes internationales existantes dans les domaines nucléaire, biologique et chimique. Il faut préserver le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime international de non-prolifération. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

(OIAC), qui est l'organe spécialisé chargé des questions ayant trait aux armes chimiques, doit agir dans le strict respect de la Convention sur les armes chimiques. S'agissant du respect des normes, il ne faut pas modifier ou élargir arbitrairement le mandat de l'OIAC. En matière de mise en œuvre, il faut accorder la même importance destruction des stocks d'armes chimiques et des armes chimiques abandonnées. Les décisions sur toutes les questions de fond concernant le mécanisme multilatéral pour le désarmement doivent être prises par consensus. Il s'agit d'une approche efficace pour garantir la sécurité pour tous et d'un principe reconnu au niveau international, qu'il faut préserver.

Troisièmement, nous devons promouvoir la gouvernance mondiale. Les questions liées à la sécurité internationale ne cessent d'évoluer, et le système actuel de gouvernance mondiale est inadapté à de nombreux égards. Nous devons garder à l'esprit la nouvelle situation en matière de sécurité, proposer des solutions originales et renforcer la communication et les consultations pour rendre la gouvernance mondiale en matière de sécurité plus juste, plus équitable et plus efficace.

Le mécanisme multilatéral pour le désarmement mis en place par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement gagne en importance, et son rôle continue de se renforcer. Même si on ne peut pas dire que la Conférence du désarmement a mené parfaitement ses travaux cette année, la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner les questions fondamentales est en soi un grand pas en avant. Tous les pays doivent insuffler une nouvelle vigueur à la Conférence du désarmement au lieu de créer de nouveaux groupes en dehors de la Conférence qui ne font qu'affaiblir son rôle et son autorité.

Le développement rapide de la technologie de l'intelligence artificielle et les effets destructeurs de la combinaison des armes de destruction massive et de l'intelligence artificielle sont particulièrement préoccupants. Les méthodes et les idées anciennes ne sont pas adaptées aux menaces émergentes et à ces nouveaux domaines. Il faut une nouvelle réglementation régissant l'application militaire de ces technologies dans le cadre de nouvelles règles et normes internationales élaborées au moyen de négociations.

La Chine a toujours défendu et respecté le multilatéralisme. La Chine a résolument appuyé et défendu le Plan d'action global commun, s'est acquittée pleinement de ses engagements et obligations et a œuvré de concert avec d'autres pays pour défendre le multilatéralisme. La Chine appuie le programme de désarmement du Secrétaire général, se félicite de sa vision axée sur l'être humain et est prête à coopérer avec d'autres parties pour donner un nouvel élan au processus multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement. En sa qualité de coordinatrice du processus rassemblant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, la Chine est déterminée à renforcer stratégiquement la confiance et la coopération mutuelles entre les cinq puissances nucléaires, tout en s'efforçant de maintenir l'équilibre et la stabilité stratégiques au niveau mondial.

La Chine défend les règles et les normes internationales et appuie fermement le mécanisme de désarmement existant. La Chine participe activement aux débats de la Conférence et de ses organes subsidiaires, est favorable à ce que la Conférence puisse sortir de l'impasse grâce à l'introduction de nouvelles questions et appuie le démarrage de négociations à la Conférence sur un traité interdisant la production de matières fissiles avec la participation toutes les parties concernées, conformément au mandat Shannon. La Chine joue depuis longtemps un rôle actif dans le processus d'examen du TNP, s'attache à promouvoir les trois piliers du TNP de manière équilibrée et appuie la convocation rapide d'une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La Chine a été l'un des premiers pays à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a toujours respecté le moratoire sur les essais nucléaires. Depuis l'année dernière, un lot de stations du Système de surveillance international en Chine a été certifié par le Secrétariat technique provisoire et les données sont transmises en temps réel.

La Chine contribue au développement du système international et promeut activement la gouvernance de la sécurité mondiale. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé des questions relatives à l'espace, créé à l'initiative de la Chine et de la Russie, a tenu cette année sa première réunion, qui a été couronnée de succès. Nous espérons que les parties joueront également un rôle actif dans les débats de suivi afin de poser les bases de l'ouverture rapide des négociations sur un traité. La Chine attache une grande importance aux effets des progrès scientifiques et technologiques sur la sécurité internationale et la maîtrise des armements. Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les parties, y compris l'ONU, pour promouvoir la gouvernance mondiale dans ces nouveaux domaines. La Chine

continuera d'organiser des stages de formation sur la non-prolifération, la sûreté et la sécurité nucléaires à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique et de fournir son assistance aux pays voisins en matière de déminage humanitaire, et, ce faisant, contribuer à la mise en place d'un système international juste et raisonnable et à atténuer les crises humanitaires.

M. Ten-Pow (Guyana) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Je vous souhaite plein succès dans l'exécution de votre mandat et vous assure du plein appui du Guyana. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection.

Le Guyana s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de la Trinité-et-Tobago au nom de la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/73/PV.2) et tient à souligner certains points à titre national.

Premièrement, le Guyana conserve un attachement inébranlable au programme de désarmement de l'ONU sous tous ses aspects. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui est le but cardinal de l'ONU, exige un effort collectif de tous les États Membres, et le désarmement est un élément crucial de nos efforts pour atteindre cet objectif. Le désarmement est d'autant plus urgent si l'on considère que le développement est tributaire de sociétés pacifiques, stables et sûres, et inversement. Comme le reconnaît à juste titre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Le Guyana a donc trouvé très encourageants les nombreux faits nouveaux positifs enregistrés au cours de l'année écoulée dans le domaine du désarmement.

Nous nous félicitons de la réussite, en juin dernier, de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les efforts déployés à tous les niveaux pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sont particulièrement importants pour le Guyana, petit pays en développement, étant donné les graves répercussions humanitaires et socioéconomiques qu'a la prolifération de ce commerce illicite sur nos territoires. Ce commerce et les activités illégales connexes, telles que la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et la traite des personnes, font obstacle à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement durable dans notre région et alimentent une culture de la violence.

Le Guyana estime que le Programme d'action apporte une contribution importante à la lutte contre ce fléau et accueille avec satisfaction les textes issus de la troisième Conférence d'examen (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe). Nous avons été particulièrement encouragés par le progrès modeste, mais important, que représente l'inclusion de références aux munitions. Nous espérons qu'au cours des prochaines années, les États Membres parviendront à un consensus sur la nécessité d'élargir la portée du Programme d'action pour traiter de la question des munitions d'une manière globale. Nous exhortons tous les États Membres à œuvrer à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action et nous tenons à souligner l'importance que revêtent la coopération internationale et l'assistance technique ou autre pour des pays comme le Guyana.

Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur le commerce des armes et encourageons les États Membres qui ne l'ont pas encore ratifié à le faire rapidement, afin d'assurer son universalisation.

S'agissant des questions liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, le Guyana demeure fermement convaincu que les armes nucléaires n'ont pas leur place dans notre monde et que leur persistance est contraire aux buts et principes de l'ONU et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. L'adoption, l'an dernier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a comblé un vide juridique important et renforcé la norme mondiale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Le Guyana a conscience que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est tributaire de l'action des États dotés de l'arme nucléaire comme des États qui n'en sont pas dotés. Nous avons été le premier pays à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en signe de notre engagement à contribuer à la réalisation de cet objectif, dont dépend la sécurité de notre planète et de ses peuples. Nous exhortons tous les États Membres à ratifier le Traité afin de permettre son entrée en vigueur rapide.

Nous tenons également à souligner qu'il est nécessaire que tous les États Membres s'acquittent des obligations prévues dans les autres instruments juridiques qui sous-tendent l'architecture du désarmement, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous appelons

toutes les parties prenantes à faire preuve d'un leadership responsable autour des questions liées au désarmement nucléaire et à la non-prolifération.

Le Guyana réaffirme la validité de la Convention sur les armes chimiques et condamne l'emploi d'armes chimiques par qui que soit, en quelque circonstance que ce soit. Notre position est que l'emploi d'armes chimiques s'inscrit en violation des normes et règles internationales et des droits de l'homme des personnes touchées par leur emploi. Nous sommes alarmés par les incidents d'emploi d'armes chimiques confirmés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et nous nous félicitons de la décision prise à la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques sur la lutte contre la menace que constitue l'emploi d'armes chimiques. Nous tenons à souligner qu'il importe d'établir les responsabilités dès lors que des armes chimiques sont utilisées, pour veiller à ce que les auteurs de ce crime de guerre n'agissent pas en toute impunité. Nous estimons également que ce processus d'établissement des responsabilités devrait être fondé sur des données probantes et mené de manière impartiale.

Pour terminer, le Guyana se félicite de la prise en compte croissante de la nécessité d'intégrer la problématique femmes-hommes dans nos délibérations sur les questions relatives au désarmement, à la paix et à la sécurité. Nous reconnaissons la contribution indispensable qu'apportent les femmes dans ces domaines essentiels et nous sommes convaincus que les femmes doivent être associées à tous les niveaux de discussion et de prise de décisions. Le Guyana réaffirme son attachement de principe ferme au programme de désarmement de l'ONU et à son aspiration à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous entendons de ce fait continuer à participer activement aux travaux de la Commission.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord , Monsieur le Président, de vous féliciter à mon tour de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Vous pourrez compter sur le plein appui de ma délégation à la réussite des travaux de la Commission, sous votre direction éclairée.

Au cours du débat général de la Première Commission de l'an dernier, tenu à une époque où les tensions sur la péninsule coréenne s'intensifiaient, nous avons appelé d'une seule voix à une action unie visant à ramener la République populaire démocratique de Corée sur la voie de la dénucléarisation. Le débat d'aujourd'hui a lieu dans un contexte très différent, car la situation sur la péninsule coréenne s'est radicalement transformée en début d'année et des changements positifs considérables sont survenus depuis lors. Les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée et des États-Unis n'ont pas manqué de saisir l'occasion tant recherchée, mais fugace, qu'offraient les Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang en février. En conséquence, trois sommets intercoréens se sont tenus à Panmunjom en avril et en mai, respectivement, après une interruption de 11 ans, et le tout premier sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée a eu lieu à Singapour en juin, ouvrant ainsi un nouveau chapitre dans les relations entre les deux pays.

Avec la Déclaration de Panmunjom du 27 avril, les deux dirigeants coréens ont confirmé l'objectif commun d'une dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, objectif réaffirmé dans la déclaration conjointe de Singapour du 12 juin, qui a été signée par les dirigeants des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée, lesquels sont également convenus d'œuvrer à la transformation de leurs relations bilatérales et à l'instauration d'une paix durable sur la péninsule coréenne. Au cours du troisième Sommet intercoréen, à Pyongyang à la mi-septembre, le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée, Président Kim Jong-un, a également convenu de démanteler le site d'essai de moteurs de missiles de Tongchang-ri et sa rampe de lancement, sous l'observation d'experts de pays intéressés. Il a également indiqué qu'il était disposé à démanteler définitivement les installations nucléaires de Yongbyon, si les États-Unis prenaient des mesures correspondantes.

Malgré des hauts, des bas, et divers contretemps, les négociations entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée semblent à présent bien engagées, grâce à la visite réussie du Président Moon Jae-in à Pyongyang en septembre, suivie de sa rencontre au sommet avec le Président Donald Trump, ici à New York, une semaine plus tard, ainsi qu'à la visite de suivi qu'a réalisée à Pyongyang le Secrétaire d'État Mike Pompeo dimanche dernier. Tous ces déplacements pourraient mener au deuxième sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, sommet qui, espérons-le, aura lieu cette année.

Même si le chemin qui reste à parcourir est semé d'embûches, l'évolution positive de la situation dans la

péninsule coréenne au cours des derniers mois nous offre une lueur d'espoir quant à la possibilité de relever les autres défis de désarmement et de non-prolifération auxquels le monde est confronté aujourd'hui, en particulier en cette occasion mémorable du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, nous ne saurions trop insister sur le rôle indispensable que joue l'ONU dans nos efforts conjoints en faveur du désarmement et de la non-prolifération à l'échelle mondiale. Nous espérons et comptons que le programme de désarmement récemment annoncé par le Secrétaire général permettra de relever les défis actuels et émergents d'une manière plus efficace et globale.

Pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons tenir compte de la réalité géopolitique actuelle, ainsi que de l'évolution des dynamiques. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche progressive fondée sur le TNP, pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération, est la plus pragmatique, étant donné notamment la nécessité d'associer à ce processus les États dotés d'armes nucléaires.

Ce faisant, nous estimons qu'il faut mettre l'accent sur deux tâches qui auraient dû être réalisées depuis longtemps : l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le lancement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit devenir une priorité absolue, car il a joué un rôle de premier plan dans le renforcement du régime mondial de non-prolifération. Ma délégation demande aux huit derniers États visés à l'annexe 2 du Traité de le ratifier, afin qu'il puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Il est également essentiel de lancer le plus tôt possible des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En tant que membre du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité, la République de Corée ne ménagera aucun effort pour réaliser cet objectif.

La communauté internationale doit également intensifier ses efforts collectifs pour faire face aux menaces de prolifération des armes de destruction massive impliquant des acteurs non étatiques, des extrémistes violents et des groupes terroristes opérant à l'échelle mondiale. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité joue un rôle important dans la prévention du terrorisme lié aux armes de destruction massive, et nous continuerons d'apporter notre plein appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Dans ce contexte, le mois dernier, la République de Corée a accueilli pour la deuxième fois à Séoul, sous les auspices du processus de Wiesbaden, la Conférence d'information du monde de l'industrie sur la résolution 1540 (2004) à l'intention des États de l'Alliance du Pacifique et du Brésil. Avec la participation de nombreux pays de la région, ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'entreprises internationales, la Conférence a offert aux parties prenantes régionales l'occasion de partager les meilleures pratiques et de renforcer les capacités nécessaires.

Nous ne devons pas non plus négliger le danger des armes classiques, car les armes légères et de petit calibre continuent d'être les armes de choix dans les conflits armés et la violence partout dans le monde. De fait, elles sont devenues les véritables armes de destruction massive de notre époque et représentent une grave menace non seulement pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour le développement durable.

C'est dans ce contexte qu'au cours de la présente session, la République de Corée et l'Australie déposeront conjointement, pour la dernière fois, un projet de résolution sur la prévention et la lutte contre les activités de courtage illicites. Nous estimons que la résolution biennale, qui est présentée depuis 2008, a atteint son objectif en faisant progresser les efforts concertés de lutte contre les activités de courtage illicites. Étant donné la redondance du contenu de nombreuses résolutions présentées chaque année, notre décision commune de ne plus déposer cette résolution aura, nous l'espérons, une incidence positive sur nos efforts pour rendre le travail de la Première Commission plus efficace.

Enfin, je dois souligner que les technologies émergentes exigent des efforts concertés dans des domaines tels que la sécurité de l'espace et la cybersécurité. À cet égard, nous prenons note de la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a tenu une première réunion couronnée de succès à Genève en août.

S'agissant de la question de la cybersécurité, nous estimons que la Première Commission doit se mettre d'accord sur le rétablissement du Groupe d'experts

gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Une fois rétabli, ce groupe d'experts devra continuer de faire fond sur les discussions portant sur les rapports du Groupe d'experts gouvernementaux de 2010 (voir A/65/201), de 2013 (voir A/68/98) et de 2015 (voir A/70/174). En tant que membre du Groupe des Amis sur la gouvernance électronique et la cybersécurité, nous travaillerons en étroite collaboration avec d'autres membres pour approfondir et élargir en temps voulu nos débats sur ce défi transnational au sein la Première Commission.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de ma délégation au succès de la Première Commission de cette année et attends avec intérêt des débats constructifs au cours des quatre prochaines semaines.

M. Carazo Zeledón (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter sur l'appui résolu de ma délégation.

L'emploi et la menace de l'emploi d'armes nucléaires continuent d'être au centre de nos débats. À cet égard, la rhétorique et les agissements de certains acteurs nous rappellent que, en tant que communauté internationale, nous devons rester vigilants et exiger que tous les États sans exception respectent à la lettre leurs obligations internationales en la matière.

L'adoption en 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires offre une nouvelle chance pour un monde exempt d'armes nucléaires, tout en renforçant et complétant le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'adoption du Traité constitue une étape fondamentale vers l'élimination irréversible, vérifiable et transparente des armes nucléaires. Nous invitons à nouveau tous les États à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui, une fois en vigueur, nous permettra de renforcer les normes juridiques et politiques contre l'emploi des armes nucléaires, en partant du principe que l'interdiction des armes nucléaires constitue un impératif humanitaire.

Il est impératif que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent des obligations que leur impose l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que le processus menant à la Conférence d'examen de 2020 sera couronné de succès et que l'examen lui-même permettra d'aboutir à des résultats concrets, car une impasse semblable à celle de 2015 est tout simplement inacceptable. Nous réaffirmons également qu'il est urgent d'universaliser le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appelons les États visés à l'annexe 2 à le ratifier dès que possible.

Nous nous félicitons vivement des mesures qui ont été prises en matière de désarmement dans la péninsule coréenne, dont nous venons d'être informés, et appelons de nos vœux l'application effective des accords conclus en vue d'une dénucléarisation complète.

Nous réitérons également l'appel lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils adoptent de nouvelles mesures afin de réduire leurs stocks d'une manière transparente, vérifiable et irréversible. Il faut mettre un terme au développement, à la prolongation de la durée de vie et à la modernisation des arsenaux nucléaires. À cet égard, nous rappelons que les progrès de la science et de la technologie doivent être utilisés pour le développement et le bien-être de l'humanité.

En ce qui concerne l'interdiction de la production de matières fissiles, nous prenons note du rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159). Le Costa Rica réaffirme la nécessité d'un traité interdisant la production de matières fissiles et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, réglementant les matières existantes et prévoyant des mécanismes de vérification et des mesures de confiance. Un tel traité devra faire partie intégrante du cadre juridique international de non-prolifération et, en particulier, avoir pour objectif principal le désarmement nucléaire.

L'élimination des armes chimiques et biologiques est impérative dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous soulignons l'importance que revêt l'universalisation des conventions sur ces questions et nous réitérons que l'emploi aveugle d'armes chimiques et biologiques, en particulier contre les populations civiles, est inacceptable. Par ailleurs, nous estimons que la paralysie persistante de la Conférence du désarmement est inadmissible et nous réaffirmons notre volonté de reprendre et de revitaliser le programme de travail de la Conférence.

L'universalisation du Traité sur le commerce des armes est une priorité pour lutter de manière globale contre le commerce d'armes non réglementé et atténuer ses incidences néfastes sur la paix et la stabilité mondiales. L'objectif principal du Traité continue de

faire l'objet de multiples violations graves qui touchent directement les populations civiles, en particulier dans le contexte de situations de conflit armé. Les transferts illicites vers des zones de conflit doivent s'arrêter et les acteurs qui ne respectent pas les règles doivent être appelés à répondre de leurs actes irresponsables.

De même, il nous reste beaucoup à faire pour lutter efficacement contre la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre. La troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects nous a donné l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme et de réfléchir à des éléments complémentaires, comme l'inclusion des munitions dans le Programme d'action, pour garantir sa mise en œuvre effective. En dépit des progrès accomplis dans ce domaine, il nous reste beaucoup de terrain à couvrir, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de la nécessité de renforcer le contrôle de l'offre et de la demande, ainsi que le contrôle de l'accès des civils aux armes légères et de petit calibre. Pour ce qui est des armes à sous-munitions, nous condamnons leur utilisation par tout acteur et en toutes circonstances.

Nous estimons que la paix et la sécurité demandent plus que la maîtrise des armements. Le Costa Rica continuera d'insister sur la nécessité de passer de doctrines de sécurité fondées sur des modèles strictement militaires à des doctrines centrées sur la prise en compte des personnes qui reposent essentiellement sur la promotion et le respect de l'état de droit ainsi que sur les modèles de développement durable et de sécurité humaine.

Nous appelons à orienter nos efforts vers la prévention des conflits. Nous devons également renforcer le système multilatéral et promouvoir les négociations et le dialogue sur le désarmement international. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le programme de désarmement du Secrétaire général, dont l'approche est conforme aux objectifs susmentionnés.

M^me^ Çalışkan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, et pour féliciter les autres membres du Bureau. Je tiens également à souligner que notre délégation est déterminée à appuyer pleinement les travaux de la Première Commission et à y contribuer.

Nous nous réunissons une fois de plus durant une période marquée par des dangers qui ne cessent de croître. Malheureusement, la confiance entre les États Membres s'est considérablement érodée, les divisons sont profondes quant à la manière de procéder au désarmement nucléaire et l'utilisation des armes chimiques a refait surface, en toute impunité. En dépit des problèmes rencontrés, notre objectif collectif est de trouver un moyen de faire progresser le désarmement, tout en prenant en compte les différents points de vue.

Il y a eu plusieurs évolutions critiques sur les questions relatives aux armes nucléaires l'année dernière. Tout acte contraire au régime international de non-prolifération doit être combattu et les mesures positives doivent être saluées. À cet égard, en attendant l'adoption de mesures concrètes aux fins de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, nous accueillons avec satisfaction les pourparlers entre Coréens et le dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons sincèrement que cette occasion historique aboutira à la dénucléarisation totale et vérifiable de la péninsule coréenne et à l'instauration d'une paix durable. Cela sera essentiel pour réaliser la sécurité régionale et internationale.

Le Plan d'action global commun est une des plus grandes réussites de la diplomatie multilatérale. Tous les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui est chargée de superviser la mise en œuvre de cet accord en application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, confirment que l'Iran respecte l'accord. Le Plan d'action doit être préservé et pleinement mis en œuvre, sans interruption, de manière transparente et sous la supervision de l'AIEA.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus à la dernière Conférence d'examen. Nous devons saisir l'occasion offerte par la prochaine Conférence d'examen en 2020. Nous devons avancer dans la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010 et dans l'organisation de la conférence visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient.

L'élimination des armes nucléaires est notre objectif commun. Mais il n'existe pas de raccourci pour y parvenir et les efforts doivent être réalistes et s'appuyer sur la participation active des États dotés

d'armes nucléaires. Nous sommes prêts à nous mettre au travail pour rétablir la confiance en collaboration avec nos partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Nous nous faisons l'écho des appels lancés dans cette salle en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, du lancement de négociations sur un traité pour l'arrêt de la production de matières fissiles à Genève et de la vérification du désarmement nucléaire.

L'emploi d'armes chimiques est un crime contre l'humanité ainsi qu'une violation du Protocole de Genève de 1925, de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est difficile d'accepter le fait que l'emploi de ces matières est devenu quotidien. Nous regrettons que le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargé de faire la lumière sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie n'ait pas été renouvelé l'année dernière. Le rejet ferme et général de l'impunité des responsables de l'emploi d'armes chimiques est à l'origine de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties à la CIAC, durant laquelle il a été demandé au secrétariat de l'OIAC de mettre en place des mesures afin d'identifier les auteurs des attaques chimiques en Syrie. La Turquie appuie fermement cette initiative à La Haye. Néanmoins, cette évolution n'exempte pas le Conseil de sécurité de sa responsabilité première, qui consiste à s'unir et à régler ce problème. La prochaine Conférence d'examen des États parties à la Convention, qui doit se tenir le mois prochain, permettra de dresser le bilan de la situation actuelle et de renforcer la mise en œuvre de la Convention.

La Convention sur les armes biologiques est le cadre principal qui réglemente l'utilisation de ces substances. Bien que le résultat de la huitième Conférence d'examen des parties à la Convention, organisée en 2016, n'ait pas été satisfaisant, nous nous félicitons que la réunion des États parties qui s'est tenue en décembre dernier ait permis d'adopter un nouveau programme de travail durant la période intersessions. Dans ce contexte, nous appuyons la présentation en temps opportun de rapports volontaires sur le renforcement de la confiance par tous les États parties à la Convention.

La Turquie a l'honneur d'être le dernier Président de la Conférence du désarmement cette année. Compte tenu de l'importance que nous attachons aux travaux de la Conférence du désarmement, nous conduisons des négociations responsables et transparentes afin de parvenir à un consensus sur le rapport de la Conférence (A/73/27) et sur le projet de résolution relatif à ce rapport qui sera présenté à la Commission.

Nous avons largement de quoi de progresser dans le domaine des armes classiques. Chaque année, plus de 500 000 personnes sont tuées par les armes légères et de petit calibre. Nous accueillons avec satisfaction le document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous sommes attachés à la mise en œuvre effective et au renforcement du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Le Traité sur le commerce des armes est également un instrument important dans ce domaine.

Nous sommes très attachés à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous saluons l'ajout d'un point de l'ordre du jour sur l'espace extra-atmosphérique au programme de travail de la Commission du désarmement ainsi que la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. D'autre part, nous souhaitons annoncer que les préparatifs visant à créer une agence spatiale turque ont commencé.

Dans ces conditions, il est nécessaire de revenir à une vision de la sécurité fondée sur la coopération. À cet égard, nos travaux dans cette salle doivent viser à trouver un terrain d'entente, grâce à des efforts sincères pour nous comprendre mutuellement et trouver des compromis. Défendre les traités, accords et autres résolutions du Conseil de sécurité en vigueur demeure un aspect essentiel. Nous voulons également saluer ici les efforts que déploie le Secrétaire général pour mettre le programme de désarmement au premier plan et nous entendons vivement l'assister dans son action.

M. Paudyal (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter les autres membres du Bureau pour votre élection. Je vous assure du plein appui de ma délégation.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

L'engagement sans faille du Népal en faveur du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales découle des normes régissant la paix mondiale, qui sont consacrées par la Constitution du Népal et qui constituent le fondement de notre politique étrangère. Nous sommes convaincus que seul le renforcement des normes relatives à la paix mondiale peut permettre de parvenir à un désarmement général et complet, assorti de délais, et à la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment les armes biologiques, chimiques, nucléaires et radiologiques. Le Népal estime que l'emploi ou la menace d'armes de destruction massive va à l'encontre des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit de l'environnement.

Les armes nucléaires, en particulier, sont à l'origine de dilemmes constants en matière de sécurité et ne constituent pas des moyens de dissuasion efficaces. Par conséquent, ces armes ne devraient pas figurer dans les doctrines de sécurité des États. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie qu'elles ne seront pas utilisées. En attendant leur élimination, la communauté internationale doit offrir des garanties internationales juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires. Par ailleurs, les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter les principes importants de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité, en vue de l'élimination totale d'armes nucléaires, en respectant les délais fixés.

Nous estimons que la conclusion rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires donnera aux efforts de désarmement nucléaire leur sens véritable. La création et la préservation des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde peuvent compléter les efforts de non-prolifération.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une réalisation encourageante. Le Népal a appuyé le Traité durant le processus d'adoption et fait partie de ses signataires. Nous avons lancé des procédures juridiques et constitutionnelles au niveau national en vue de sa ratification. Nous appelons tous les États Membres à signer et à ratifier ce Traité afin qu'il puisse entrer rapidement en vigueur.

S'il est vrai que l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques est une réalisation importante, il n'en demeure pas moins que nous devons œuvrer sans relâche en faveur de son application universelle. Nous espérons que la quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui se tiendra le mois prochain, sera une excellente occasion de renforcer encore le régime mis en place par cette Convention et le respect de ses dispositions.

Compte tenu des progrès biologiques et technologiques rapides, le Népal est conscient de l'importance que revêt la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Il faut mettre en place, dans les meilleurs délais, un mécanisme institutionnel universel, non discriminatoire et juridiquement contraignant en vue d'appliquer intégralement les dispositions du traité et de faire face aux menaces biologiques.

Le Népal se félicite des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le fait que le Document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe) reconnaisse expressément le lien qui existe entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la mise en œuvre du Programme d'action est une évolution positive.

La technologie est un agent important de changement et de transformation. Dans le même temps, le contrôle par l'être humain des technologies nouvelles et automatisées est plus important que jamais pour la paix et la sécurité internationales. L'arsenalisation des drones, des imprimantes 3D, de l'intelligence artificielle, des robots automatisés et du cyberespace fait peser une menace grave sur l'humanité. L'exploitation à mauvais escient des progrès technologiques soulève inévitablement de graves questions éthiques et morales. Il faut s'attacher à mettre en place des cadres réglementaires robustes aux niveaux national et international et promouvoir un comportement responsable parmi les États et les acteurs non étatiques.

Le Népal estime que l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques et ne doit pas faire l'objet d'une course aux armements. Il faut préserver un climat de confiance et de sécurité en ce qui concerne l'espace en garantissant la transparence des activités menées et en adoptant des mesures de renforcement de la confiance. Par ailleurs, le Népal estime que les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé ont un rôle important à jouer dans les activités de sensibilisation en faveur du désarmement.

Le Népal est conscient de l'utilité des processus de désarmement régionaux pour compléter les efforts déployés au niveau mondial. Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la non-prolifération nucléaire, du désarmement et des mesures de confiance aux niveaux régional et sous-régional. Il faut également encourager l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience entre les centres régionaux.

Comme les années précédentes, le Népal présentera un projet de résolution sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique à la présente session de la Commission. Nous espérons que toutes les délégations lui apporteront de nouveau leur appui en vue de son adoption par consensus. Nous demandons également à tous les coauteurs traditionnels et aux autres délégations de bien vouloir se porter coauteurs de ce projet de résolution. En outre, le Népal se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux pays de la région et d'autres régions pour qu'ils versent des contributions volontaires au Centre afin d'assurer la pérennité de ses activités et opérations et de lui permettre de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Pour terminer, le Népal se félicite du Programme de désarmement du Secrétaire général, et espère qu'il donnera un nouvel élan aux efforts de désarmement. Nous espérons que grâce à son plan de mise en œuvre, les questions liées au désarmement figureront désormais parmi les priorités de l'ONU. Nous sommes d'avis que ce Programme permettra de relancer le dialogue et les négociations sur le désarmement international. Toutefois, ce dialogue ne doit pas se limiter à réitérer les mêmes positions, comme par le passé, mais doit plutôt être un dialogue digne de ce nom, permettant de faire avancer le désarmement et la non-prolifération, de renforcer la confiance en vue d'éliminer les menaces existentielles qui pèsent sur l'humanité, de construire un monde plus sûr, de prévenir l'arsenalisation de nouvelles technologies et la militarisation de l'espace et de léguer un monde sûr aux générations futures.

M. Bah (Guinée) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous exprimer, Monsieur le Président,ainsi qu'aux membres du Bureau, les sincères félicitations de la délégation guinéenne, suite à votre élection pour diriger les travaux de la Première Commission, et vous assurer de son plein soutien.

Je saisis cette occasion pour féliciter la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement pour sa brillante déclaration devant la Commission.

La délégation guinéenne s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2). Toutefois, elle voudrait faire des remarques complémentaires, à titre national.

Nos délibérations interviennent dans un contexte international marqué par des progrès en matière de maîtrise des armements classiques et la volonté de renforcer davantage la coopération internationale, afin de trouver des réponses adéquates aux défis mondiaux, et ce, malgré la léthargie de notre principal mécanisme de désarmement, la Conférence de désarmement.

L'engagement des autorités guinéennes en faveur du désarmement et de la non-prolifération est un choix stratégique, qui illustre leur ferme attachement à l'indépendance, à la paix et à la sécurité. Fidèle au principe de règlement pacifique des différends, la Guinée est État partie aux instruments internationaux pertinents, relatifs aux armes de destruction massive. À cet égard, elle milite en faveur de la promotion du multilatéralisme pour un désarmement général et complet, en particulier pour un désarmement nucléaire irréversible, transparent et vérifiable.

Nous sommes convaincus que les armes nucléaires, en somme les armes de destruction massive, ne peuvent garantir la sécurité et la stabilité internationales. Au contraire, leur existence constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales, qui pèse notamment sur l'atteinte des objectifs de développement durable. C'est pourquoi leur élimination doit figurer au cœur de nos préoccupations, en raison de leurs conséquences sur la vie de l'humanité et l'environnement.

La Guinée est favorable au lancement d'un processus de négociations sur un traité interdisant la production des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres explosifs nucléaires, dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020. La Guinée estime que le TNP demeure la pierre angulaire du désarmement et qu'à ce titre, son universalisation constitue un gage de paix et de sécurité internationales.

À l'instar de la plupart des pays qui ont signé ou ratifié des instruments internationaux sur les armes de

destruction massive, la Guinée, État partie au Traité sur le commerce des armes, a pris part aux travaux de la quatrième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, tenue du 20 au 24 août 2018, à Tokyo. C'est le lieu de remercier le secrétariat du Traité et les autorités japonaises, qui n'ont ménagé aucun effort pour le succès de cette importante rencontre.

Ma délégation se félicite des résultats positifs obtenus, notamment l'adoption du rapport final contenant les décisions et recommandations issues des travaux. Elle réitère la volonté des autorités guinéennes, pour la mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes, ainsi que tous les instruments juridiques pertinents. Elle est convaincue que la prochaine conférence des États parties, prévue à Genève, sera l'occasion de réaffirmer leur engagement politique, en vue de la mise en œuvre effective du Traité et de son universalisation.

D'ores et déjà, la Guinée est en train de prendre des mesures législatives et administratives pratiques pour prévenir et combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, grâce à des transferts d'armes responsables qui visent à contribuer à la réduction des souffrances et désastres humains. Du 19 au 21 septembre 2018, à Conakry, elle a organisé, avec le soutien technique et financier de la Fondation Adenauer, un séminaire régional des parlementaires ouest-africains en charge des questions de défense et de sécurité, sur l'apport du législatif dans la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous devons donc veiller à ce que les transferts d'armes et munitions ne finissent pas dans les mains des acteurs non étatiques qui s'en serviraient pour commettre des crimes de guerre ou des violations graves du droit international des droits de l'homme.

La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, à cause du trafic des armes et de la multiplication des réseaux et des groupes terroristes, incite les États à renforcer la coopération sur la base d'une approche inclusive. La Guinée considère que la coopération sous-régionale, régionale et internationale constitue un levier essentiel de lutte contre la circulation et le trafic irresponsables des armes et munitions. Dans cette veine, la Guinée appuie le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que les instruments internationaux de traçage et de marquage.

Concernant la situation qui prévaut dans la péninsule coréenne, elle se réjouit de son évolution positive, marquée par le sommet de Singapour et le dégel des relations entre les deux Corées. Elle appelle au renforcement des efforts diplomatiques, en vue de la dénucléarisation et la stabilisation de toute la région.

Face à toutes ces tensions qui aggravent les risques nucléaires, ma délégation salue le Programme de désarmement du Secrétaire général, qui place au centre de ses préoccupations, la non-prolifération, le désarmement, la paix et la sécurité internationales. La paix et le désarmement sont un bien commun très cher. Nous devons faire preuve de volonté politique pour transcender nos divergences politico-stratégiques, en vue de la construction d'un monde exempt d'armes nucléaires, faisant dos à la course aux armements, au profit de la lutte contre la pauvreté, les pandémies et la dégradation de l'environnement.

M. González (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission, tout en saluant les autres membres du Bureau, et de vous exprimer l'appui de ma délégation dans l'accomplissement des tâches qui vous ont été confiées. Il m'est particulièrement agréable de retrouver mes collègues du domaine du désarmement et les nombreux amis que j'ai dans cette salle.

Comme le Président de mon pays l'a déclaré le 26 septembre devant l'Assemblée générale :

> « Le monde a plus que jamais besoin de la coopération et du multilatéralisme. Le moment est à l'intégration, et non à l'éloignement. Le moment est venu de promouvoir [...] la coopération pour créer des possibilités communes » (*A/73/PV.8, p. 27*).

Toutefois, pour que la coopération et le multilatéralisme fonctionnent, ils doivent être accompagnés de la volonté politique et d'une intention de transformation s'agissant de la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale.

La maîtrise des armes classiques est indispensable pour empêcher leur trafic. Il convient de rappeler que, bien plus que les armes de destruction massive, ce sont les armes classiques qui font le plus grand nombre de victimes dans nos pays. Toutes les mesures et actions prises pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sont de la plus haute

importance pour notre pays, la région et le monde, car elles permettent d'éviter que les armes tombent entre les mains d'individus ou de groupes illégaux, qu'elles menacent la paix et la sécurité internationales et qu'elles compromettent les objectifs du développement durable, en particulier l'objectif 16.

En ce qui concerne le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un instrument central du régime international de désarmement et de maîtrise des armements et nous soulignons les résultats obtenus à la troisième Conférence d'examen du Programme, tenue en juin 2018; toutefois, nous demandons instamment que des mesures pratiques et concrètes soient prises pour produire des résultats sur le terrain. Quant au Traité sur le commerce des armes, nous poursuivons notre processus national de ratification qui, nous l'espérons, sera mené à bien dans les plus brefs délais.

Année après année, de concert avec l'Afrique du Sud et le Japon, nous déposons un projet de résolution, intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects » (A/C.1/73/L.63). Je saisis cette occasion pour remercier tous les États présents de l'appui qu'ils ont apporté les années précédentes à ce texte pour qu'il soit adopté par consensus. Nous espérons qu'il en sera de même à la présente session.

La Colombie a adopté une approche globale de l'action antimines, qui englobe l'éducation aux risques, les travaux de déminage et de dégagement des terres, l'assistance aux victimes et le soutien aux projets de développement dans les communautés touchées. À cet égard, nous réaffirmons notre ferme attachement aux piliers de la Convention d'Ottawa, lequel est guidé par une approche humanitaire qui place les victimes de ces dispositifs au cœur de son action.

En ce qui concerne les dispositifs explosifs improvisés, nous avons lancé plusieurs initiatives pour contrer les effets indiscriminés générés par ces dispositifs. Pour ce faire, nous avons suivi deux approches spécifiques : d'un côté, une compréhension des engins explosifs improvisés sous un angle large qui englobe les différents types d'engins mis au point par des groupes armés illégaux et, de l'autre, la mise au point d'engins explosifs improvisés présentant des caractéristiques similaires à celles des mines antipersonnel, et utilisés eux aussi uniquement et exclusivement par des groupes en marge de la loi. Cette question nous paraît devoir être abordée dans le cadre d'une stratégie d'ensemble englobant l'aide aux victimes, l'élaboration et la mise en place de modèles d'éducation aux risques et le recours à différentes approches différenciées et inclusives.

Enfin, en ce qui concerne l'adoption récente de normes pour l'élimination des engins explosifs improvisés, nous pensons qu'elles doivent être appliquées en fonction des besoins et des réalités des pays touchés, en évitant les doubles emplois et, en particulier, sans négliger les Normes internationales de la lutte antimines.

Nous espérons que le récent rapprochement entre la République de Corée et les États-Unis, d'une part, et la République populaire démocratique de Corée, de l'autre, permettra de progresser sur la voie de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et, par là-même, de renforcer la paix et la sécurité dans la région et donc dans le monde. Tant qu'aucun progrès concret n'est accompli dans ce domaine, c'est aux États qu'il incombe d'appliquer les dispositions adoptées par le Conseil de sécurité par le biais de ses résolutions sur la question.

La Colombie est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire. En vertu du Traité, le pays dispose d'un accord pour l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Signe supplémentaire de notre attachement au désarmement et la non-prolifération, ainsi qu'à l'AIEA, nous disposons d'un protocole additionnel à cet accord.

Nous pensons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue une étape importante dans l'histoire du désarmement nucléaire et que sa mise en œuvre apportera une contribution substantielle à la paix et à la sécurité internationales. La Colombie insiste sur l'impérieuse nécessité de parvenir à l'universalisation du TNP, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaire, et appelle à nouveau les États qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous tenons à réaffirmer ici notre appui à la candidature de l'Ambassadeur Rafael Mariano Grossi, de l'Argentine, au poste de Président de la Conférence d'examen du TNP de 2020.

En ce qui concerne les armes biologiques, nous appuyons l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques et exhortons les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à la signer. Il nous paraît

avisé de reprendre les négociations et le dialogue afin de renforcer la Convention sur les armes biologiques au sein des instances multilatérales. Nous reconnaissons la validité du mandat du Groupe spécial créé par la Conférence extraordinaire des Parties à la Convention pour élaborer un protocole de vérification.

S'agissant des armes chimiques, nous rejetons l'emploi de ces armes en toutes circonstances par tout acteur, qu'il soit étatique ou non étatique. Nous appelons de nos vœux l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques. Nous nous félicitons par ailleurs des progrès réalisés dans la destruction des armes chimiques par les États détenteurs de ces armes et espérons que ce type d'armes de destruction massive sera complètement éliminé dans les plus brefs délais possibles.

Grâce à l'appui du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, il a été possible de mener à bien en octobre 2017 l'examen par les pairs entre le Chili et la Colombie concernant l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'objectif de cet exercice était de procéder à un échange de bonnes pratiques dans la mise en œuvre des mandats de la résolution, d'identifier les obstacles qui continuent d'entraver son application effective et de créer des possibilités de coopération entre nos deux pays. En juin, le rapport final de cet exercice important et utile a été présenté au Comité 1540.

Enfin, je voudrais évoquer les mécanismes de désarmement, qui constituent le cadre naturel pour réaliser concrètement le désarmement nucléaire. Nous regrettons l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et estimons que, pour relancer ses travaux et ne pas porter atteinte à la volonté des États de maintenir la paix et la sécurité internationales, il nous faut surmonter les obstacles de procédure qui entravent ses activités.

M^me^ Pobee (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection. Nous avons toute confiance en votre direction avisée et vous assurons de notre appui et de notre coopération.

Le Ghana s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique, respectivement (voir A/C.1/73/PV.2).

Le Ghana demeure convaincu que le recours au multilatéralisme pour régler les questions mondiales de désarmement et de non-prolifération est essentiel si nous voulons parvenir à un monde plus sûr. Cela est particulièrement crucial à la lumière de la polarisation politique et des défis actuels à la paix et à la sécurité internationales, notamment la menace accrue du terrorisme et celle, existentielle, posée par les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ma délégation est préoccupée par le fait que l'objectif général d'instaurer un monde sans armes nucléaires dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est après tout la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, nous échappe depuis des décennies.

Nous sommes également déçus qu'à la suite de la dernière Conférence d'examen du TNP, en 2015, qui s'est achevée sans un document final de fond, trois réunions du Comité préparatoire des États parties n'aient jusqu'à présent abouti à aucune perspective significative de parvenir à un consensus lors de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2020. Nous constatons, au contraire, que des milliards de dollars sont investis par certains États dans la mise au point, la modernisation et l'acquisition d'arsenaux nucléaires et d'autres armes de destruction massive, au détriment de l'allègement de la souffrance humaine et du développement durable dans le monde. Certains États définissent, redéfinissent et renient également leurs obligations internationales et remplacent les engagements existants par de vagues garanties de sécurité afin de maintenir leurs stocks d'armes de destruction massive.

Nonobstant ces faits, nous considérons que l'ONU est indispensable pour relever les défis mondiaux qui pèsent actuellement sur le régime de désarmement et de non-prolifération. Dans ce contexte, nous nous félicitons du Programme de désarmement du Secrétaire général, qui a été conçu pour replacer les questions de désarmement et de non-prolifération au centre des activités de l'ONU. Nous espérons que ce programme permettra d'accélérer les progrès et contribuera à protéger le monde et les générations futures des menaces existentielles que représentent les arsenaux nucléaires et autres armes de destruction massive.

Le Ghana estime qu'un monde exempt d'armes nucléaires serait dans notre intérêt collectif et que la seule garantie pour assurer l'élimination totale de ces

armes est de les interdire complètement. C'est pourquoi nous sommes encouragés par l'adoption, en juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui complète et renforce le TNP dans le contexte des conséquences humanitaires et environnementales de l'emploi, des essais et de la détonation accidentelle d'armes nucléaires. Le Ghana a signé le Traité lors de son ouverture à la signature et œuvre à sa ratification dans les meilleurs délais. Nous encourageons les États qui n'ont pas encore signé le Traité à le faire sans plus tarder.

Nous reconnaissons également la contribution importante des zones exemptes d'armes nucléaires, dont celle créée par le Traité de Pelindaba, à l'objectif général d'un monde exempt d'armes nucléaires et renouvelons notre appel à toutes les parties prenantes, en particulier les États du Moyen-Orient, afin qu'ils continuent à participer de manière constructive aux efforts visant à faire de cette région une zone qui soit elle aussi exempte d'armes nucléaires.

Nous soulignons l'importance que revêt le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour le régime de désarmement et de sécurité internationale et exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore signé et ratifié, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, à le faire sans plus attendre. Le Ghana estime par ailleurs que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, tenue le 6 septembre pour marquer et promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires, contribuera à sensibiliser le public aux effets des explosions nucléaires expérimentales et à la nécessité d'y mettre un terme. De même, la célébration annuelle de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, renforcera l'engagement de la communauté internationale à réaliser la noble aspiration d'un monde plus pacifique et plus sûr sans armes nucléaires.

Un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires visant à régler la question des stocks existants et à interdire la production future de toute matière fissile demeure un pas important vers le désarmement nucléaire. À cet égard, nous appelons à l'ouverture de négociations sur un éventuel traité, idéalement sous les auspices de la Conférence du désarmement. Nous encourageons tous les États à continuer d'appuyer les programmes et activités qui contribuent à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans les Conventions sur les armes chimiques et biologiques et à prévenir la non-prolifération de ces armes.

Les flux incontrôlés et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre continuent de déstabiliser des communautés dans le monde entier et constituent une menace considérable pour la sécurité internationale. On ne saurait sous-estimer l'ampleur des dommages, des ravages et de l'instabilité causés par les transferts illicites, l'accumulation excessive et le mauvais usage des armes légères et de petit calibre, en particulier en Afrique. C'est pourquoi nous nous félicitons des résultats fructueux de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York en juin 2018. Nous sommes encouragés par le fait que, malgré la lenteur du processus de négociation, la troisième Conférence d'examen a débouché sur plusieurs faits nouveaux positifs et adopté un document final (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe), qui, pour la première fois, faisait référence aux munitions, à la violence fondée sur le genre, à l'égalité des sexes dans la participation au désarmement, ainsi qu'au développement durable.

Nous saluons également les contributions du Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur et le succès de la quatrième Conférence des États parties au Traité, qui s'est tenue à Tokyo en août de cette année. Nous réaffirmons la nécessité de fournir aux pays en développement l'assistance technique, financière et matérielle dont ils ont besoin pour s'acquitter des obligations énoncées dans le Traité, et exhortons les États non parties à envisager de signer le Traité pour parvenir à son universalisation.

La dépendance croissante des sociétés à l'égard des plates-formes spatiales et des satellites pour l'activité humaine au XXIe siècle semble menacée par une nouvelle forme de rivalité coloniale et les dommages que pourrait causer une exploitation à des fins personnelles. C'est une question de sécurité internationale, et nous appelons à une attention renouvelée à garantir la sécurité dans l'espace.

Pour conclure, le Ghana se réjouit à la perspective d'appuyer des approches nouvelles et novatrices qui permettront de rapprocher nos positions et de promouvoir la confiance et la transparence dans la recherche du désarmement général et complet. Nous encourageons également la poursuite de la concertation, les négociations de bonne foi et la mise en œuvre de

toutes les mesures et de tous les engagements adoptés par toutes les parties prenantes.

M^me^ Haile (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête des travaux de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation durant nos débats.

L'Érythrée s'associe pleinement aux déclarations prononcées par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.2). Ma délégation tient à souligner les points suivants.

Il y a 73 ans, l'ONU a été créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et garantir la justice et le développement pour tous. Pourtant, la paix et le développement continuent d'échapper à l'humanité. Cette année, la mort, la destruction et les déplacements causés par les conflits se sont poursuivis au même rythme, en dépit de la détermination de la communauté internationale à éliminer les causes profondes de ces problèmes en renforçant les mécanismes de règlement des conflits. En Afrique – d'Est en Ouest et au Nord –, au Moyen-Orient et sur tous les continents, l'extrémisme et le terrorisme se propagent et continuent de se nourrir de l'instabilité et de la pauvreté.

L'Érythrée estime que l'architecture internationale de sécurité commence au niveau régional. Quelle que soit la région, l'instauration de la paix et de la sécurité passe par une coopération et une interaction véritables entre les pays qui la composent afin d'éliminer les causes profondes de ces deux fléaux que sont l'insécurité et la pauvreté. Cela suppose un mécanisme multilatéral régional de règlement des conflits capable d'évoluer pour régler les problèmes particuliers de cette région. Une région blessée – dont les principales composantes considèrent la sécurité de manière non inclusive – ne peut guère garantir la sécurité de ses habitants ou contribuer à la paix et à la sécurité mondiales. Pire encore, l'instabilité fournit un terreau fertile aux terroristes et à d'autres formes de criminalité transnationale organisée, et elle devient un facteur de déplacements.

La région de la Corne de l'Afrique a été présentée comme une région ravagée par les conflits, instable, hostile et sous-développée du fait de conflits et d'interventions internationales. Tout au long de la deuxième moitié du siècle dernier, les habitants de la Corne de l'Afrique ont subi des conflits, l'extrême pauvreté et des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de leurs pays d'origine. Et c'est aussi le scénario qui a caractérisé la Corne de l'Afrique au cours des deux dernières décennies.

Depuis juin, les pays de la région ont montré leur détermination à changer l'histoire de leur voisinage. En conséquence, la région connaît une série d'évolutions positives, rapides et très nettes. Les pays de la région sont en train d'accomplir des progrès remarquables et de corriger la situation dans une zone jusqu'ici marquée par les conflits et les rivalités à somme nulle. Cette nouvelle phase permet aux pays de la région de promouvoir la paix et la coopération dans leur voisinage. L'Érythrée a toujours cru à la communauté de destin des populations de la Corne de l'Afrique; elles ne peuvent que progresser ensemble.

En adoptant des accords bilatéraux et trilatéraux, l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie ont montré qu'elles étaient déterminées à saisir l'occasion historique qui s'offrait et à renforcer la coopération politique et accélérer l'intégration économique. En outre, les dirigeants érythréen et djiboutien se sont rencontrés en Arabie saoudite et ont décidé d'ouvrir un nouveau chapitre de coopération et de bon voisinage.

Même si des progrès ont été accomplis dans la bonne direction, le monde continue d'enregistrer des revers en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, qui représentent l'étape la plus importante du processus mondial de désarmement et de non-prolifération. La paix et la sécurité ne sont pas menacées par les seules armes nucléaires. D'autres armes, notamment les armes légères et de petit calibre illicites, ainsi que leur prolifération, leur transfert et leur circulation ont également des effets déstabilisateurs avérés dans plusieurs pays et régions. Le multilatéralisme et les solutions multilatérales convenues conformément à la Charte des Nations Unies constituent une base solide pour régler les questions relatives au désarmement et à la paix et la sécurité. À cet égard, l'Érythrée réaffirme son attachement aux travaux dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale, car le désarmement nucléaire ne peut être réalisé que sur une base multilatérale.

L'absence de progrès véritables dans le domaine du désarmement nucléaire est une source de préoccupation. L'Érythrée estime que la seule garantie

dont dispose l'humanité contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est l'élimination totale et irréversible de ces armes.

L'Érythrée est convaincue que des garanties négatives juridiquement contraignantes en matière de sécurité nucléaire, la création de zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que l'universalisation et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont des étapes clefs en vue d'un désarmement nucléaire général et complet. L'Érythrée attache une grande importance au rôle que joue le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle réaffirme sa position en faveur du droit inaliénable de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui doit être pleinement garanti et respecté sans compromettre les objectifs du TNP.

L'Érythrée souligne la nécessité de respecter pleinement l'ensemble des normes et principes du droit international, notamment le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est essentiel que toutes les nations, tous les peuples et toutes les forces politiques et sociales qui défendent la paix, l'indépendance, le droit international, la justice, l'équité et le développement durable créent un front commun pour défendre les principes éprouvés d'égalité souveraine des nations, de respect de l'intégrité territoriale, de coexistence pacifique, du droit des nations de choisir leur voie de développement socioéconomique, de respect de la dignité ainsi que des droits des citoyens et des migrants et de fidélité à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Je termine en réitérant que le désarmement bénéficie à l'humanité non seulement parce qu'il élimine des menaces à la paix et à la sécurité, mais également parce qu'il empêche que des ressources financières et matérielles limitées ne soient détournées des initiatives de développement.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les membres du Bureau. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes et la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.2).

Mon pays attache une grande importance aux questions de désarmement et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous participons activement aux travaux sur ces questions et appuyons les nombreuses résolutions de l'ONU ainsi que les conventions et traités internationaux en la matière. Nous sommes pleinement conscients de la menace à la paix et à la sécurité internationales que posent la production et l'accumulation d'armes de destruction massive, ainsi que d'autres types d'armes, qui peuvent semer la panique parmi les habitants de la planète et déclencher des maladies et des épidémies.

Nous observons que les dépenses militaires mondiales augmentent de manière exponentielle alors que des centaines de millions de personnes vivent dans une pauvreté extrême et dans l'insécurité alimentaire et hydrique, sont sans abri et n'ont pas accès à l'éducation. Ces fonds doivent être réorientés pour répondre aux besoins humanitaires au lieu de servir à acheter des armes, et le rôle que joue la Commission dans la transformation de notre monde ne doit pas être remis en question. S'il est appliqué rapidement de manière globale et efficace en finançant le développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comporte pour la première fois un plan directeur international, permettra de bâtir des sociétés pacifiques et ouvertes capables d'éliminer cette pauvreté. La Première Commission a un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de ce plan. Le désarmement, la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interconnectés. En fin de compte, la paix durable est tributaire du développement durable et il ne peut y avoir de développement durable en l'absence de paix durable.

En dépit de notre engagement sans faille en faveur de l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous avons été de nouveau déçus, comme d'autres délégations, par les résultats de la dernière Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015. À cause de certains pays, la Conférence n'a pas pu adopter un document final parce qu'il contenait un seul paragraphe appelant à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cela sème le doute quant au sérieux de ces pays, étant donné que la Conférence d'examen de 1995 avait appelé à la création de cette zone, ce qui était la base même de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est une condition incontournable pour

assurer la stabilité de la région et constitue le fondement même d'un climat de confiance. Par conséquent, nous appelons à l'élimination de toutes les armes de destruction massive dans la région et nous soulignons la nécessité de veiller à ce que toutes les installations et toutes les activités nucléaires soient soumises à des inspections, sans discrimination, conformément à l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous saluons les efforts déployés par la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et par son Secrétariat technique provisoire pour mettre en place tous les éléments du régime de vérification du Traité. Nous nous félicitons en outre des progrès accomplis dans la mise en place du Système de surveillance international, ainsi que des résultats satisfaisants obtenus par le Centre international de données, qui a fait ses preuves s'agissant de fournir des moyens indépendants et crédibles de garantir le respect des dispositions du Traité. Dans ce contexte, nous exhortons tous les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TNP à le faire sans plus tarder. Nous exhortons également les huit pays qui n'ont pas encore signé et ratifié le TICE à le faire rapidement, en vue de son entrée en vigueur.

Des millions de personnes, y compris dans mon pays, subissent les conséquences négatives de conflits armés destructeurs. Les armes lourdes classiques détruisent des villes et des infrastructures, tandis que les armes légères et de petit calibre coûtent la vie à des milliers de personnes. Le commerce illicite de ces armes entraîne des souffrances humaines généralisées, exacerbe la criminalité, affaiblit les économies, entrave le développement et porte atteinte à la stabilité politique. Nous devons faire fond sur la dynamique internationale actuelle pour prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, conformément au Document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe).

Les effets des armes chimiques et biologiques ne se limitent pas à un moment précis ou à un endroit précis. Ces armes ont des conséquences catastrophiques pour l'environnement et pour l'humanité. En conséquence, mon pays a activement contribué à leur élimination. Il joue un rôle actif dans toutes les conventions pertinentes et s'est acquitté de toutes ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. En coopération avec le secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et d'autres pays amis, nous avons démantelé tous nos stocks d'armes chimiques. En effet, le 23 novembre 2017, la destruction de tous nos produits chimiques précurseurs a été confirmée par le secrétariat de l'Organisation. Nous appelons les autres pays à faire de même, dans les meilleurs délais. En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques, le point de contact national, à savoir le Comité national chargé de la sécurité biotechnologique et de la bioéthique, coopère avec l' Unité d'appui à l'application de la Convention pour promouvoir la gestion des risques biologiques au niveau national.

Ma délégation souligne le rôle essentiel que joue la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale chargée des questions liées au désarmement, tel que décidé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À cet égard, nous appelons à l'intensification des efforts pour parvenir à un consensus sur le lancement de négociations sérieuses en vue de l'adoption d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction, sous un contrôle international strict et efficace, de façon vérifiable, et conformément à un calendrier précis.

Il ne fait aucun doute que le succès de la Conférence dépend de notre capacité collective de parvenir à notre consensus en vue d'adopter des formules efficaces permettant de promouvoir l'équilibre fondamental sur lequel repose la Conférence. Notre objectif est de trouver les solutions idoines permettant de relever les lourds défis liés au désarmement complet et général tout en garantissant la paix et la stabilité dans le monde.

Pour terminer, la Libye voudrait réitérer son engagement à s'acquitter de toutes ses obligations au titre des instruments internationaux relatifs au désarmement des armes de destruction massive. Nous n'épargnerons aucun effort pour coopérer efficacement aux niveaux international, bilatéral et multilatéral en vue de la réalisation de cet objectif. En outre, nous sommes convaincus que la coopération internationale et une volonté politique ferme sont des conditions préalables à la réalisation des objectifs de désarmement, à la mobilisation des capacités matérielles et à l'exploitation de remarquables progrès scientifiques

et techniques pour instaurer un monde sûr et prospère au profit des générations futures. Nous espérons que la Première Commission sera en mesure, à la présente session, d'adopter des recommandations concrètes qui contribuent à la paix et à la sécurité internationales.

M. Khoo (Singapour) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission à la présente session.

Singapour s'associe à la déclaration prononcée par le représentant des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.2).

Cette année, nous célébrons le centenaire de la naissance de M. Nelson Mandela. Il y a quelques semaines, nos dirigeants se sont réunis pour rendre hommage aux idéaux incarnés par M. Mandela, en particulier son dévouement au service de l'humanité, notamment dans le domaine du désarmement (voir A/73/PV.4). Il convient de rappeler les propos tenus par M. Mandela il y a 20 ans :

> « Nous devons poser la question, qui pourrait sembler naïve à ceux qui ont élaboré des arguments sophistiqués pour justifier leur refus d'éliminer ces terrifiantes armes de destruction massive – pourquoi donc en ont-ils besoin? » (*A/53/PV.7, p. 15*).

Depuis lors, des progrès modestes ont été réalisés et la question posée par M. Mandela n'a toujours pas de réponse.

Au cours du débat général de l'année dernière, nous avions indiqué que nous étions gravement préoccupés par les tirs de missiles et les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée (voir A/C.1/72/PV.7). Nous notons avec satisfaction que les tensions dans la péninsule coréenne ont été réduites considérablement et nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation. Singapour a eu l'honneur d'apporter concrètement une modeste contribution en accueillant le sommet entre le Président Trump et le Président Kim, tenu cette année. Nous nous félicitons de la poursuite du dialogue entre la République populaire démocratique de Corée et toutes les parties concernées en vue d'adopter des mesures concrètes pour instaurer durablement la paix et la stabilité dans une péninsule coréenne dénucléarisée.

Nous prenons également note avec satisfaction de la signature et de la ratification, respectivement par les Tuvalu et la Thaïlande, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Suite à la ratification du Traité par la Thaïlande, tous les États membres de l'ASEAN sont désormais États parties au TICE, ce qui témoigne de l'engagement sans faille de l'Asie du Sud-Est en faveur des efforts de désarmement nucléaire. Cet engagement est également exprimé dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, que Singapour appuie résolument. Nous poursuivrons nos efforts auprès des États dotés d'armes nucléaires pour régler les questions en suspens, en vue de la signature et de la ratification par ces États, sans réserves, du protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Singapour réaffirme son appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération. Nous nous félicitons de l'élection de Dato' Muhammad Shahrul Ikram Bin Yaakob, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, à la tête du Comité préparatoire pour 2019. Nous sommes convaincus que, sous sa direction avisée, nous ferons des progrès importants dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2020.

Les efforts de désarmement ne se limitent pas au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires, même s'il est vrai que ces objectifs figurent parmi nos principales priorités. Par conséquent, nous nous félicitons du Programme pour le désarmement du Secrétaire général, lancé en mai, qui établit un cadre global pour relancer le dialogue et les négociations sur le désarmement international, et nous prenons note de l'adoption, la semaine dernière, des premières mesures d'application. Je voudrais mettre l'accent sur trois domaines spécifiques couverts par ce programme.

Premièrement, les progrès scientifiques et technologiques ont donné lieu à une transformation numérique rapide et font que nous dépendons de plus en plus du cyberespace pour nos activités quotidiennes. Inévitablement, nous sommes désormais plus exposés aux cyberattaques. L'une des bases de données sanitaires de Singapour a été compromise en juillet à la suite d'une cyberattaque bien planifiée, délibérée et ciblée. L'état de préparation d'un pays ne signifie pas nécessairement qu'il est à l'abri de cyberattaques. Singapour se félicite de l'engagement pris par le Secrétaire général de faciliter

le dialogue entre les États Membres et de promouvoir une culture de responsabilité et le respect des normes, règles et principes d'un comportement responsable dans le cyberespace. Nous sommes convaincus que l'ONU a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Nous appuyons la poursuite des travaux de l'ONU, notamment le rétablissement d'un Groupe d'experts gouvernementaux inclusif et consultatif. Nous reviendrons plus en détail sur cette question au cours du débat thématique y relatif.

Deuxièmement, le Programme du Secrétaire général souligne que les normes interdisant les armes chimiques ont été mises à mal ces dernières années par leur utilisation répétée. Singapour condamne l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, quelles que soient les circonstances, car il constitue une violation grave du droit international. En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, Singapour prend ses obligations internationales au sérieux. Nous appuyons les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et demandons que ses travaux soient menés de manière globale, objective et impartiale.

Troisièmement, Singapour est fermement convaincue que l'espace, bien commun de l'humanité, doit rester pacifique. Une course aux armements dans l'espace doit être évitée à tout prix. Singapour se félicite de la détermination du Secrétaire général d'approfondir les efforts en matière de mise en œuvre concrète des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et d'élaboration de mesures efficaces pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous nous félicitons également des délibérations opportunes à la Commission du désarmement et au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous attendons avec intérêt la réunion consultative informelle intersessions à composition non limitée entre le Président du Groupe d'experts gouvernementaux et les États Membres, prévue en janvier 2019, et restons convaincus que le Groupe d'experts gouvernementaux doit être transparent, sans exclusive et avoir un champ d'action large.

Qu'il me soit permis de terminer avec une autre citation de Nelson Mandela, qui a dit : « Cela paraît toujours impossible, jusqu'à ce que ce soit fait ». Le pronostic actuel peut sembler sombre, mais nous devons renouveler nos efforts pour trouver un terrain d'entente. Singapour continuera de collaborer de manière constructive avec toutes les parties pour parvenir à un résultat positif.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Pour commencer, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis sûr que la Commission engrangera d'importants succès sous votre direction compétente.

Le monde entier l'a reconnu, une nouvelle tendance à la paix et à la stabilité a été constatée cette année sur la péninsule coréenne, et elle a permis d'inverser l'évolution de la situation. Avec une ferme détermination et une forte volonté d'ouvrir un nouveau chapitre dans les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, le Camarade Kim Jong-un, Président de la Commission des affaires publiques de la République populaire démocratique de Corée, a tenu un sommet historique avec Donald J. Trump, Président des États-Unis d'Amérique, le 12 juin à Singapour.

Face à l'intérêt et aux attentes sans précédent du monde entier, une déclaration commune a été adoptée au sommet de Singapour, selon laquelle les deux parties s'engageaient à œuvrer de concert pour ouvrir de nouvelles relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, édifier un régime de paix durable et s'atteler à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. L'importance mondiale du sommet de Singapour réside dans le fait qu'il montrait que même des pays entretenant des relations hostiles depuis des décennies pouvaient régler des questions liées à la paix et à la sécurité régionales et mondiales par le dialogue et la négociation.

Un changement fondamental dans les relations intercoréennes, initié par l'allocution du nouvel An du Président Kim Jong-un, a donné lieu à des échanges et une coopération dans divers domaines, notamment la politique, le sport, la culture et autres, et a entraîné trois cycles de pourparlers intercoréens au sommet, fait historique, ainsi que l'adoption, en septembre, de la Déclaration de Panmunjom et de la Déclaration commune de Pyongyang.

En conséquence, les inquiétudes que nourrissait la communauté internationale face à la situation sur la péninsule coréenne se sont transformées en applaudissements, en appui et en congratulations. Ce changement historique, s'il était centré sur la péninsule coréenne, a toutefois eu des répercussions

positives dans le monde entier. De nombreux pays ont salué l'atmosphère de détente initiée sur la péninsule coréenne grâce à l'esprit d'initiative et aux efforts de la République populaire démocratique de Corée, car elle apporte une contribution notable à la paix et à la sécurité mondiales, et ils ont exprimé l'espoir qu'une telle tendance se maintienne.

Depuis le sommet de Singapour, la communauté internationale a focalisé son attention sur les mesures de suivi visant à concrétiser la déclaration commune de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis. La République populaire démocratique de Corée reste fermement déterminée et attachée à mettre en œuvre la déclaration commune de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis d'une manière responsable et en toute bonne foi. Le renforcement de la confiance est la clef de la mise en œuvre intégrale de la déclaration commune.

Insister pour débattre de la dénucléarisation de la péninsule coréenne sans aborder la question de la méfiance profondément enracinée ne contribuera pas à régler les problèmes. Il va de soi que la dénucléarisation ne sera possible que lorsque les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, marquées depuis plusieurs décennies par l'hostilité, auront retrouvé une certaine confiance.

La République populaire démocratique de Corée a déjà pris l'initiative de mettre fin aux essais nucléaires et aux tirs d'essai de missiles balistiques intercontinentaux, ainsi que de démanteler irréversiblement son polygone d'essais nucléaires, afin de garantir la transparence de l'arrêt des essais nucléaires. Tout se passera sans heurt une fois que la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis auront renforcé leur confiance mutuelle et que les deux pays se sentiront à l'aise l'un avec l'autre dans leur démarche visant à mettre fin à leurs relations hostiles de longue date. Il faut s'attacher à élaborer des mesures progressives visant à améliorer les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et à concrétiser la dénucléarisation de la péninsule coréenne, dans cet ordre.

Le moyen le plus rapide de régler le problème est d'adopter une approche nouvelle, graduelle, en abandonnant les méthodes anciennes et en réglant un par un les problèmes qui sont réglables, tout en donnant la priorité au renforcement de la confiance. La République populaire démocratique de Corée reste déterminée à appliquer fidèlement la déclaration commune de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, dans l'esprit du Sommet de Singapour, et elle entend faciliter des contacts et un dialogue étroits avec la communauté internationale afin de défendre la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans le monde entier.

M. Pylvänäinen (Finlande) (*parle en anglais*) : Je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du plein appui de ma délégation.

Outre les déclarations faites au nom de l'Union européenne et des pays nordiques (voir A/C.1/73/PV.2), je voudrais mettre l'accent sur certaines questions clefs du point de vue de mon pays.

« Nous vivons une époque dangereuse. » C'est par ces mots que s'ouvre le manifeste du Secrétaire général intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. C'est un état des lieux avec lequel il est très facile d'être d'accord. De fait, marquée par des tensions et une instabilité internationales accrues, la toile de fond de notre session de cette année n'est guère encourageante, raison pour laquelle l'initiative du Secrétaire général est si importante et si opportune. Le programme de désarmement est un appel à l'action lancé aussi bien au système des Nations Unies qu'à nous, États Membres de l'ONU. Il vise à nous rappeler quelle est la raison de notre rassemblement ici et quelle est notre responsabilité partagée : assurer notre avenir commun, comme le dit le Programme.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis dans ledit Programme sur les liens entre sécurité, désarmement et développement. Ces liens ne sont nulle part plus évidents que dans le domaine de la maîtrise des armes classiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait déjà clairement montré la contribution que le désarmement et la maîtrise des armements peuvent apporter à la réalisation des objectifs du développement durable. Il est temps maintenant de veiller à ce que cela se reflète dans notre travail quotidien à l'ONU et dans nos capitales.

Compte tenu des conditions de sécurité actuelles, nos délibérations de cette année devraient être guidées par une considération cruciale : comment pouvons-nous renforcer le plus efficacement possible l'architecture internationale de maîtrise des armements et ouvrir la voie à des progrès concrets dans les mois à venir? En matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération, notre objectif commun doit être d'appuyer et de renforcer

le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Maintenant que le processus d'examen du TNP est bien engagé, nous devons aller au-delà de nos divergences et nous concentrer sur nos intérêts communs pour renforcer le Traité. La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 devrait être l'occasion de réaffirmer notre attachement aux trois piliers du Traité et aux engagements pris lors des précédentes conférences d'examen, en particulier s'agissant de son article VI.

Il sera indispensable, pour apaiser les tensions et contribuer à la réussite de l'examen, que les États dotés de l'arme nucléaire prennent des mesures concrètes de désarmement nucléaire. Les assurances négatives de sécurité et les mesures de transparence et de confiance liées aux armes nucléaires tactiques font partie des questions sur lesquelles nous pensons qu'il est possible de progresser au cours des deux prochaines années.

Il est d'une importance vitale, pour la sécurité internationale et européenne, de poursuivre la mise en œuvre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous appelons les États-Unis et la Russie à proroger le nouveau Traité de réduction armements stratégiques, à titre de priorité.

La prévention du terrorisme nucléaire est, à tout le moins, un défi que nous devons relever ensemble. La Finlande est actuellement chargée de la coordination internationale de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, un réseau composé de 88 pays et six organisations internationales qui œuvrent de concert pour prévenir et détecter les menaces nucléaires et y répondre. La Russie et les États-Unis coprésident cette initiative, qui met l'accent sur une coopération pratique et pragmatique entre les autorités nationales chargées de la sécurité nucléaire. J'invite les membres de la Commission à se joindre à nous dans le cadre d'une manifestation parallèle sur l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le mercredi 24 octobre.

En ce qui concerne les armes chimiques, notre priorité la plus urgente est de préserver l'intégrité de la norme interdisant leur emploi et de veiller à ce que ceux qui la violent soient tenus de répondre de leurs actes. La décision sur la responsabilité des acteurs prise à la session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, en juin, marque une étape importante. Le renforcement de la capacité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques est la première étape importante dans la lutte contre l'impunité de ces crimes, dont nous avons été témoins à maintes reprises ces derniers mois et années en Syrie, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni.

À l'avenir, nous devons veiller à ce que l'OIAC dispose de l'appui et des ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. Néanmoins, en dépit des nouvelles capacités de l'OIAC, c'est toujours au Conseil de sécurité qu'il incombe en dernier ressort de garantir que les auteurs de ces crimes soient réellement tenus responsables de leurs actes. Nous attendons toujours que le Conseil assume pleinement cette responsabilité.

L'une des qualités du programme de désarmement du Secrétaire général est qu'il met en avant la question des armes classiques. Les armes classiques sont les véritables armes de destruction massive, faisant de loin le plus de victimes, mais elles sont souvent reléguées au second plan dans les débats internationaux. Pourtant, les armes classiques sont également un domaine où même de faibles investissements peuvent produire des résultats immédiats et où de réels progrès sont possibles, avec des bienfaits considérables pour la vie des civils. S'agissant des armes classiques, notre mission est claire : il nous faut veiller à la mise en œuvre effective des engagements pris au titre des différents instruments en la matière. À cet égard, l'assistance internationale s'avère souvent essentielle.

Quatre ans après son entrée en vigueur, le Traité sur le commerce des armes a déjà fait ses preuves. La promotion de l'application nationale et de l'universalisation du Traité demeure une priorité essentielle. Le Traité joue un rôle précurseur en matière de violence fondée sur le genre. Nous nous félicitons vivement que la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juin, ait également permis de souligner clairement, pour la première fois, l'importance de la lutte contre la violence fondée sur le genre et de l'intégration de la problématique femmes-hommes dans toutes les activités de mise en œuvre. Il s'agit là d'un exemple important à suivre, non seulement dans le domaine des armes classiques, mais aussi dans le cadre de tous les autres instruments de maîtrise des armements.

En conclusion, la Finlande a participé activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur

les systèmes d'armes létales autonomes. Les débats du Groupe d'experts gouvernementaux ont été extrêmement utiles en ce qu'ils ont permis aux pays de s'accorder davantage sur les risques et les avantages liés à cette nouvelle technologie. En dépit des vues divergentes sur la question, toutes les parties conviennent que tout système d'armes, qu'il soit autonome ou non, doit exclusivement être utilisé dans le respect du droit international humanitaire. C'est sur ce consensus que nous devons maintenant nous appuyer. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre les discussions dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux, l'année prochaine. Dans l'intervalle, nous ne voyons pas l'intérêt d'essayer d'interdire quelque chose que nous n'avons pas encore été en mesure de définir correctement. Le meilleur moyen d'aller de l'avant serait plutôt de se mettre d'accord sur un ensemble de principes ou sur une déclaration politique.

Ayant à l'esprit notre objectif général, à savoir le renforcement du système international fondé sur des règles et des institutions qui œuvrent à son maintien, nous attendons avec intérêt de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec toutes les délégations pour faire de cette session un succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La représentante du Gouvernement des États-Unis a mentionné, dans sa déclaration d'hier, l'importance du respect des normes internationales et humanitaires (voir A/C.1/73/PV.4). Toutefois, il semble qu'elle ait délibérément oublié que les États-Unis ont utilisé des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques, ce qui est bien connu de la Commission. Son pays a établi 700 bases militaires à travers le monde, dont la plupart sont équipées d'armes nucléaires. Comme la Commission le sait, cela constitue une violation des conventions internationales, en particulier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Examinons la différence entre les principes du Gouvernement actuel et ceux du Président américain Woodrow Wilson, qui avaient conduit à la création de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale. Woodrow Wilson s'opposait aux guerres et défendait le droit des peuples à l'autodétermination, contrairement au Gouvernement actuel, qui fomente les conflits dans le monde entier. Cela soulève les questions suivantes. Quand les États-Unis se déclareront-ils coupables de l'invasion et de la destruction de l'Iraq, de la Libye et de la Syrie? En outre, combien de millions d'innocents ont été tués par des armes américaines au Vietnam, au Cambodge, au Laos, en Palestine, en Amérique latine, à la Grenade, en El Salvador, au Panama, au Nicaragua et à Cuba? Il semble également que les représentants du Gouvernement des États-Unis aient délibérément oublié que leur pays a soutenu sans réserve le régime d'apartheid en Afrique du Sud pendant de nombreuses années.

Nous acceptons les critiques constructives, mais certainement pas celles de la délégation américaine. Je voudrais rappeler que les États-Unis, par l'intermédiaire de leur gouvernement, précédent et actuel, ont facilité le transfert, depuis l'étranger, de produits chimiques toxiques à des terroristes en Syrie, et ont également formé dans les pays voisins, en particulier la Turquie, des terroristes à leur utilisation. N'oublions pas non plus la présence illégale des États-Unis dans plusieurs régions de la Syrie.

Je me vois dans l'obligation de rappeler au représentant de la France que son pays n'a pas respecté les règles du droit international et du droit humanitaire ni les conventions internationales. La France a peut-être oublié les explosions nucléaires auxquelles elle a procédé dans l'archipel polynésien et dans le désert algérien, au cours desquelles des Algériens ont été attachés vivants à des poteaux. À ce sujet, je voudrais dire au représentant de la France que même si les témoignages des citoyens des États-Unis sont discutables, ce sont les politiques françaises qui ont été un élément déclencheur de nombreuses crises, en particulier dans mon pays. La France ne peut donc pas être à la fois juge et partie. Elle ne peut pas prétendre faire partie de la brigade des pompiers et jouer les pyromanes. Le représentant de la France a peut-être aussi oublié l'implication de l'ancien Ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius, dans le transfert d'armes chimiques à des terroristes en Syrie.

S'agissant des fausses allégations formulées par le représentant du régime saoudien, un proverbe arabe dit que les malfaiteurs ne devraient pas se vanter de leurs péchés. Je voudrais lui rappeler que son pays a enlevé un Premier Ministre, arrêté les trois quarts du régime saoudien et récemment kidnappé un ancien agent

saoudien en Turquie, le tout pendant que les États-Unis exploitent les ressources de son pays. Son pays a financé le terrorisme en Afghanistan, en Iraq et en Syrie et fourni à des groupes terroristes syriens des produits chimiques toxiques devant être utilisés contre des civils et le personnel militaire. Son pays mène également une guerre sanglante au Yémen et encourage la propagation du terrorisme à travers le monde.

La Turquie est le grand protagoniste derrière l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Les terroristes ont été et continuent d'être formés en Turquie au mélange et à l'utilisation de produits chimiques toxiques. La Turquie facilite le transfert d'armes chimiques toxiques à des terroristes de l'autre côté de la frontière.

En ce qui concerne la référence faite par certaines délégations à la résolution adoptée lors de la session extraordinaire de la Conférence des États parties à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), tenue à La Haye, je voudrais noter ce qui suit. Cette résolution va à l'encontre des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et constitue un dangereux précédent pour l'ordre international, car elle donne à une organisation technique, qui est censée s'occuper de questions scientifiques et technologiques, le pouvoir de mener des enquêtes criminelles et judiciaires afin d'établir les responsabilités en cas d'emploi d'armes chimiques, ce qui ne relève pas de ses compétences. Il s'agit là d'une violation flagrante des compétences de l'organe international chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

La République arabe syrienne note également d'autres violations flagrantes dans cette résolution. Nous soulignons que l'adoption de la résolution a été appuyée par moins de la moitié des États membres de l'OIAC, ce qui soulève de réelles questions quant à sa légitimité juridique.

À cet égard, nous appelons l'attention sur le fait que les États occidentaux qui ont usé de moyens d'incitation et d'intimidation pour faire adopter cette résolution en profiteront pour se livrer à des actes d'hostilité contre les pays qui s'opposent à leurs politiques et à leur hégémonie. Nous pensons que la résolution ne fera que compliquer plus encore les travaux de l'OIAC, miner ses résultats, accroître les divisions entre ses États membres et exacerber la polarisation au sein de l'Organisation. C'est pourquoi la résolution ne peut être mise en œuvre.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Hier, le représentant russe nous a raconté une histoire (voir A/C.1./73/PV.4). Qu'il me soit permis de rappeler quelques faits aux personnes ici présentes. En mars, deux ressortissants russes – des officiers du service de renseignement militaire russe – se sont rendus au Royaume-Uni pour commettre une tentative d'assassinat dans la ville de Salisbury. Quatre personnes se sont retrouvées entre la vie et la mort à la suite de cet acte méprisable, éhonté et irresponsable, et une femme innocente a perdu la vie.

Après une enquête minutieuse menée par la police, les preuves recueillies ont conduit le Service du ministère public de la Couronne à inculper les deux ressortissants russes. La police n'a pas d'autre piste de recherche. L'Union européenne et un grand nombre d'autres pays ont également conclu qu'il était fort probable que l'État russe était responsable de cet acte et qu'il n'existait aucune autre explication plausible.

Voilà les faits. Les allégations scandaleuses du représentant russe faites ici hier témoignent d'un mépris absolu de la vérité et d'un manque total de respect à l'égard de la dignité de cette enceinte. Il s'agit d'une invention désespérée, qui s'inscrit dans le droit fil de la campagne de désinformation concertée et flagrante menée par l'État russe. Personne n'est dupe.

M. Ghaniei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le représentant de l'Arabie saoudite a de nouveau fait des allégations sans fondement contre mon pays. Il a accusé l'Iran de transférer des missiles balistiques vers le Yémen. Il s'agit clairement d'une invention visant à dissimuler les crimes de guerre systématiques et généralisés que l'Arabie saoudite commet au Yémen. Il a oublié les énormes dépenses militaires de son pays. Depuis des années, l'Arabie saoudite occupe la troisième place au classement mondial des dépenses militaires. Elle est aussi de loin l'État qui a le plus gros budget de la défense de la région et un importateur massif de « magnifiques armes américaines », les mêmes armes qui sont utilisées pour tuer les enfants yéménites dans les écoles et dans les bus scolaires et qui prennent pour cible les acteurs religieux et médicaux, causant un nombre élevé de victimes civiles.

L'Arabie saoudite dépense des sommes d'argent astronomiques pour museler les médias, mais elle doit comprendre qu'elle ne peut modifier la vérité sur ses brutalités et ses violations du droit international au Yémen et ailleurs. Elle ne peut acheter la sécurité avec

ses pétrodollars ni rejeter à jamais une solution politique au Yémen.

Le représentant de l'Arabie saoudite n'a pas non plus mentionné que, outre Israël, le seul pays dont le nom est synonyme de terrorisme est l'Arabie saoudite. C'est l'Arabie saoudite qui exporte l'extrémisme et forme, finance et arme les terroristes. C'est le plus grand exportateur de terrorisme dans la région et un grand nombre de combattants terroristes étrangers sont des citoyens de l'Arabie saoudite.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai demandé à exercer mon droit de réponse pour répondre aux accusations portées hier contre mon pays par le représentant de la République islamique d'Iran (voir A/C.1/73/PV.4). Le représentant a dit que les États-Unis étaient obsédés par l'idée de se retirer des institutions internationales. Cette accusation est grotesque et ne mérite pas plus de réaction. Comme nous l'avons vu, ce que l'Iran essaie de faire, c'est de donner l'image d'un pays pacifiste et modéré qui défend le droit international. La vérité est tout autre.

À propos d'obsession, c'est l'Iran qui est obsédée par la promotion du terrorisme dans le monde entier, et je voudrais simplement donner en quelques exemples. En 2012, quatre agents de la Force Al-Qods sont entrés en Turquie pour attaquer des cibles israéliennes, mais l'attaque a heureusement été déjouée par les autorités turques. La même année, le Hezbollah libanais, l'un des suppôts les plus fidèles du régime, a fait exploser en Bulgarie un bus transportant six touristes israéliens. Six personnes ont été tuées, dont le conducteur, et au moins 32 ont été blessées. En 1992, l'Iran a fourni un appui logistique à des agents du Hezbollah libanais qui ont assassiné quatre dissidents kurdes iraniens dans un café à Berlin. Mais la terreur d'État sans foi ni loi de l'Iran ne se limite pas à l'Europe; elle est mondiale.

En 2013, trois agents iraniens ont été arrêtés au Nigéria pour avoir planifié des attaques contre les bureaux de l'Agence des États-Unis pour le développement international, une entreprise israélienne, un centre culturel juif et des hôtels fréquentés par des Israéliens et des Américains. En 2012, deux agents de la Force Al-Qods ont été arrêtés à Nairobi pour avoir planifié des attentats à la bombe contre des intérêts occidentaux. Quinze kilos de matières explosives ont été découverts.

En Amérique du Sud, en Uruguay en 2015, un diplomate iranien de haut rang a été expulsé pour avoir planifié une attaque près de l'ambassade d'Israël. À Buenos Aires, l'Iran a fourni un appui logistique à deux attentats-suicides, l'un en 1992 et l'autre en 1994. Ces deux attentats ont fait 114 morts et près de 500 blessés. Celui de 1994 était l'attentat terroriste le plus meurtrier de l'histoire de l'Argentine.

À Katmandou, en 2013, un Iranien voyageant avec un faux passeport israélien a été arrêté pour avoir mené des activités de surveillance contre l'ambassade d'Israël. En 2012, à New Delhi, la Force Al-Qods a organisé un attentat à la bombe contre un diplomate israélien. En 2011, à Karachi, des agents iraniens ont assassiné un diplomate saoudien. Depuis 2006, l'Iran fournit aux Taliban un large éventail d'armes, notamment des roquettes, des obus de mortier et des explosifs plastiques.

L'Iran a essayé de mener les mêmes activités ici même en Amérique du Nord. En 2011, la Force Al-Qods a appuyé un plan visant à assassiner l'Ambassadeur saoudien aux États-Unis. En août, les États-Unis ont arrêté deux agents présumés de l'Iran pour avoir mené des activités secrètes de surveillance et de collecte de renseignements contre des cibles israéliennes et américaines ici aux États-Unis.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité exige que tous les États Membres s'abstiennent d'apporter quelque forme d'appui que ce soit aux entités impliquées dans des actes de terrorisme. La résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité exige que tous les États Membres empêchent, de la part de leurs ressortissants ou à partir de leurs territoires, la fourniture directe ou indirecte d'armes au Liban, avec seulement quelques exceptions. Mais aucune n'a arrêté l'Iran d'armer le Hezbollah au Liban. L'exportation d'armes en provenance de l'Iran est interdite par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, et pourtant des armes ont été envoyées aux houthistes, en violation de l'interdiction prononcée par l'ONU.

Entre 2006 et 2010, le Conseil de sécurité a adopté six résolutions gouvernant les programmes nucléaire et de missiles balistiques de l'Iran. Mais entre 2007 et 2015, le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique a publié pas moins de 33 rapports dans lesquels il décrit en détail le non-respect par l'Iran de chacune de ces résolutions. La résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité stipule que « l'Iran ne doit mener aucune activité liée aux missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires ». Toutefois, l'Iran a effectué de multiples tirs de missiles balistiques

entre 2010 et 2015, chacun d'entre eux en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité. Et même lorsque, dans le contexte de l'allègement des sanctions prévu par le Plan d'action global commun, le Conseil de sécurité a remplacé cette disposition dans la résolution 2231 (2015), ajoutant que l'Iran était tenu de ne mener aucune activité liée à ces missiles, l'Iran n'a pas ralenti ses activités relatives aux missiles ni diminué le nombre de ses lancements et essais. Il a effectué de multiples tirs de missiles balistiques depuis 2016, l'année de la mise en œuvre initiale de cet accord. Aujourd'hui, l'Iran a le plus grand arsenal de missiles balistiques au Moyen-Orient, et chacun de ces missiles coûte plus d'1 million de dollars. L'Iran est donc mal placé pour critiquer un quelconque autre État. Au lieu de lancer des accusations ridicules contre les autres, il ferait mieux de soigner son addiction de plus en plus forte au terrorisme.

Pour répondre brièvement aux commentaires que vient de faire le représentant de la Syrie, il est entendu que la Syrie a employé des armes chimiques contre sa propre population, cela ne fait aucun doute. Il est intéressant d'entendre le représentant syrien se préoccuper du sort des civils innocents, alors que c'est son gouvernement qui a gazé sa population à plusieurs reprises – des hommes, des femmes et des enfants. La Syrie est un des grands parrains du terrorisme. Sa parole n'a aucune valeur ni aucune crédibilité. C'est un État hors-la-loi, et elle sera tenue responsable des crimes qu'elle a commis contre ses citoyens.

M. Hwang (France) : Je souhaiterais exercer mon droit de répondre à la Syrie, qui vient d'intervenir. Le délégué syrien a essayé grossièrement de détourner l'attention de la Commission sur un sujet qui n'a strictement rien à voir avec celui qui nous préoccupe.

Ce qui nous préoccupe, ce sont les attaques chimiques répétées en Syrie. Ce qui préoccupe la Commission, c'est que le régime syrien viole de manière systématique et répétée toutes ses obligations internationales. La liste des violations est longue et accablante, et nous les connaissons tous – violations de la Convention sur les armes chimiques, du Protocole de Genève de 1925, violations des fondements élémentaires du droit international humanitaires et violations successives des résolutions du Conseil de sécurité. Les massacres chimiques n'ont jamais cessé depuis 2013 en Syrie. La responsabilité du régime syrien a été démontrée à trois reprises par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, qui a été empêché de poursuivre sa mission après avoir établi clairement la responsabilité de la Syrie. Travestir la réalité ne sert à rien. Contester les évidences est une grossière manipulation pour empêcher que les auteurs de ces crimes soient poursuivis. Cela s'est fait devant la face du monde alors que nous commémorons cette année le centenaire de la Première Guerre mondiale, durant laquelle tant de combattants ont été gazés. Devant la Commission, nous devons dénoncer les risques immenses de prolifération que constituent ces transgressions de la part de la Syrie. Cela nous concerne tous, comme en témoignent les attaques qui ont eu lieu récemment à Kuala Lumpur, en Iraq ou au Royaume-Uni.

Le délégué syrien a mentionné la décision qui a été prise à la session extraordinaire de la Conférence des États parties à l'OIAC à La Haye, en disant qu'elle était illégitime et que la Syrie ne la reconnaissait pas. C'est une décision qui a été adoptée à la très vaste majorité des États parties, et elle doit être mise en œuvre et fait force de loi. Nous l'avons soutenue et je m'étonne que le délégué syrien conteste un processus conduit selon toutes les règles du multilatéralisme. Cela en dit long sur le respect et l'égard que la Syrie témoigne à l'OIAC, qui fait tant pour lutter contre la prolifération d'armes de destruction massive.

M. Al Mutairi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse pour réagir à la déclaration du représentant de l'Iran. L'Iran poursuit ses activités déstabilisatrices dans notre région et continue de soutenir les milices houthistes terroristes, qui ont tiré plus de 199 missiles en direction de mon pays. L'Iran doit se comporter de manière responsable et arrêter de s'ingérer dans les affaires des autres États de la région et de soutenir le terrorisme.

En ce qui concerne les allégations du régime iranien à propos de mon pays et du Yémen, l'Arabie saoudite est un État responsable qui respecte les lois et conventions internationales et qui coopère avec les entités spécialisées compétentes pour régler les problèmes divers. Nous ne fuyons pas nos responsabilités. Nous réaffirmons notre attachement à un règlement politique au Yémen, conformément aux trois mandats pertinents, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les conclusions issues du dialogue national

et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2216 (2015).

Le Royaume d'Arabie saoudite appelle une fois de plus la communauté internationale à se pencher sérieusement sur la question du programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques de l'Iran ainsi que son appui au terrorisme. Nous sommes convaincus que pour que la paix et la sécurité soient possibles au Moyen-Orient, les politiques expansionnistes et destructrices de l'Iran doivent cesser. L'Iran doit se comporter de manière responsable et arrêter de s'ingérer dans les affaires des autres pays de la région, et il doit arrêter de soutenir les milices houthistes terroristes, qui ont tiré un grand nombre de missiles en direction de mon pays.

Pour répondre au représentant du régime syrien, je vais commencer par là où il a lui-même commencé lorsqu'il a affirmé que les malfaiteurs ne devraient pas se vanter de leurs péchés. Il est pour le moins ironique qu'il accuse mon pays de violer le droit international alors que les forces de son pays commettent tous les jours des massacres qui font des centaines de victimes syriennes, principalement des enfants. Le régime syrien a plus d'un demi-million de victimes à son actif à ce jour, et plus de 2 millions de personnes ont été blessées ou handicapées à vie. En outre, plus de 14 millions de personnes ont été déplacées et les infrastructures, les hôpitaux et les écoles ont été largement détruites. Le régime syrien utilise des armes interdites par le droit international, manifestant un mépris total à l'égard de toutes les lois et conventions internationales, tout en ignorant complètement les accords de cessez-le-feu conclus à l'occasion de plusieurs réunions internationales. Le représentant de la Syrie est la dernière personne à pouvoir parler de défense des droits de l'homme ou des droits des citoyens d'autres États. Son gouvernement ne respecte aucun droit et n'a cure des milliers de morts et de blessés et des millions de personnes déplacées qui sont victimes de son régime.

M. Ghaniei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le bilan de l'Iran en matière de lutte contre le terrorisme dans la région est très clair. À l'invitation de nos voisins, nous nous sommes empressés de leur apporter notre concours pour combattre les terroristes qui ont été créés par les États-Unis, comme l'a indiqué le Président Trump lui-même. Les États-Unis peuvent choisir de financer et d'appuyer des terroristes et de les transférer de la Syrie en Afghanistan, par exemple, mais en ce qui nous concerne, nous estimons que nous sommes obligés de les combattre. Puisque les États-Unis ont choisi de présenter une liste d'incidents inventés de toutes pièces, nous devrions présenter à notre tour une liste d'incidents bien réels à travers le monde, qui ont été appuyés par les États-Unis.

En réponse au représentant de l'Arabie saoudite, je dois dire que le Royaume d'Arabie saoudite est un Royaume de terreur où même les journalistes ne sont pas à l'abri de ses actes terroristes. Selon toute apparence, le représentant de l'Arabie saoudite n'est pas bien informé du comportement de son pays, notamment de son refus, à maintes reprises, de participer véritablement à toute initiative de paix depuis le début de la guerre au Yémen.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation condamne l'intense campagne de désinformation et de mensonges menée par la France contre mon pays, ainsi que ses fausses allégations. La France a participé sans hésiter à l'agression contre la Syrie et entretient des liens étroits avec les groupes armés qui opèrent dans mon pays, avec à leur tête les terroristes du Front el-Nosra et de Daech ainsi que d'autres groupes terroristes qui leur sont affiliés. La France a fourni des renseignements, du matériel et des munitions, y compris des armes chimiques toxiques, à des groupes terroristes en Syrie. Je prie instamment le représentant de la France de lire *Les Chemins de Damas*, de Georges Malbrunot et de Christian Chesnot, qui ont confirmé la complicité de l'ancien Ministre français des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, dans le cadre d'un incident survenu en août 2013 au cours duquel des armes chimiques ont été utilisées dans la Ghouta orientale, près de Damas.

La réponse du représentant du régime wahhabite d'Al Saoud, qui a parrainé l'idéologie takfiriste dans le monde entier, est pleine d'hypocrisies et d'erreurs factuelles. Il s'agit d'une tentative désespérée de couvrir les crimes commis par le régime d'Al Saoud au Yémen, en Iraq, en Syrie et en Afghanistan. Le terrorisme soutenu par le régime d'Al Saoud a atteint le Nigéria et les capitales occidentales. Chose incroyable, le régime d'Al Saoud a contribué au financement du Bureau de lutte contre le terrorisme à hauteur de plus de 100 millions de dollars, tout en continuant de violer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme en affectant des milliards de dollars au financement de groupes terroristes en Syrie et ailleurs dans le monde, en vue de répandre son idéologie wahhabite, qui sème la haine contre les autres religions et appelle à la mort et la destruction. Le régime d'Al Saoud est fondé sur l'oppression du peuple saoudien,

notamment dans l'est du pays, où il a complètement détruit la ville d'Aouamiya. Rien que l'année dernière, ce régime a décapité plus de 100 personnes à l'épée, à l'instar de Daech. Il dépense des milliards de dollars pour armer des groupes terroristes au lieu de consacrer ces ressources au développement de la société.

Je voudrais rappeler au représentant des États-Unis les documents WikiLeaks qui ont été publiés dans son pays et qui portaient sur des communications confidentielles de 2006, notamment un plan visant à renverser le Gouvernement de mon pays. Je l'exhorte aussi à lire les mémoires d'Hillary Clinton, dans lesquels elle admet que ce sont les gouvernements américains qui ont créé Daech, le Front el-Nosra et Al-Qaida. Les États-Unis et l'Arabie saoudite ont financé Al-Qaida à hauteur de plus de 600 millions de dollars dans les années 80. Je le prie également de lire les nombreux ouvrages portant sur cette question qui ont été publiés aux États-Unis et en Europe, qui expliquent comment le terrorisme politique islamiste a été manipulé pour saboter nos gouvernements dans le monde arabe et au Moyen-Orient. Peut-on oublier ce qui s'est passé en Iraq, qui a donné lieu à l'occupation scandaleuse de l'Iraq? Peut-on oublier les catastrophes provoquées par cette occupation en Iraq et dans notre région? Pouvons-nous oublier que le Gouvernement américain précédent a dépensé 500 millions de dollars pour former 50 terroristes qui, selon lui, devaient libérer la Syrie du régime actuel, et que 47 de ces terroristes ont fini par rejoindre les rangs du Front el-Nosra et de Daech avec des armes américaines?

Le Gouvernement américain actuel utilise des groupes terroristes dans le cadre de sa politique étrangère. Les États-Unis sont en train de mettre en place des programmes clandestins d'armes biologiques dans plus de 25 pays, sans oublier qu'ils n'ont toujours pas éliminé leurs stocks d'armes chimiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais rappeler une fois encore aux délégations qu'elles doivent limiter leur deuxième déclaration à cinq minutes. Cinq minutes, c'est la même chose sur les cinq continents.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre très brièvement au représentant de l'Iran. Le bilan de son pays en matière de terrorisme est très clair. Je viens de donner un échantillon de certains des principaux événements terroristes auxquels l'Iran a participé. Je pourrais continuer, car la liste est assez longue. Je pourrais remonter à la prise de l'ambassade américaine à Téhéran en 1979 et à la prise d'otages, pendant des centaines de jours, qui constituaient des violations flagrantes du droit international. Je suis prêt à le faire. Je voulais que ce soit très clair. En ce qui concerne le représentant syrien, je n'ai plus rien à dire à son sujet. Il est tout simplement ridicule.

M. Hwang (France) : Moi aussi, je vais être très court en réponse au délégué syrien. Je récuse tous les propos fantaisistes tenus par le délégué syrien. La France ne finance pas et ne soutient pas le terrorisme. Elle en est victime, et elle le combat partout avec une détermination absolue.

La séance est levée à 13 heures.